

Chère Souternoise, Cher Souternois,

Avant tout, je viens vous présenter, au nom du Conseil municipal au complet, mes vœux les plus chaleureux de réussite, santé et somme toute de Bonheur pour cette nouvelle Année 2014.

En cette fin de mandat, je veux aussi vous remercier, membres du Conseil municipal, du Centre communal d'action sociale, de la Commission communale des Impôts directs, agents de la commune, personnel enseignant, parents d'élèves, membres des associations et autres bénévoles, vous tous qui, chacun à votre mesure, dans votre rôle et selon vos moyens, avez œuvré et agissez au quotidien pour permettre une vie locale diversifiée et animée.

Alors que le rôle institutionnel de la commune apparaît de plus en plus réduit

par les transferts progressifs et de plus en plus nombreux de compétences (souvent justifiés, mais qui, imposés le plus souvent, privent toujours plus les élus des petites communes de toute participation réelle aux décisions),
par un mode de représentation des collectivités toujours plus fonction de leur poids démographique (nombre d'habitants), que de leur importance en terme de territoire (surface),
par l'appauvrissement régulier résultant aussi bien de charges nouvelles liées à l'application de normes, réglementations et réformes (rythmes scolaires) aux coûts de mise en œuvre toujours plus élevés, que de la baisse réelle des ressources (dotations et subventions),
..... c'est par ce dynamisme, grâce à vous, que Souternon vivra.

Grâce aussi, en premier lieu, à votre participation aux prochaines élections municipales : dans un cadre réglementaire nouveau (cf pages intérieures), - où une notion au moins est à retenir, l'impossibilité de voter en faveur de toute personne qui ne se serait pas déclarée candidate -, c'est votre vote qui servira de motivation première aux élus que vous désignerez.

Alors venez nombreux fin mars (et aussi le 25 mai, pour les élections européennes), pour manifester votre attachement à notre démocratie et affirmer votre pouvoir sur notre destinée collective, afin que longtemps

Vive Souternon !

Jean-Louis Gaillard



La Lettre

COMMUNICATION P.1

La LETTRE DU MAIRE

Comme vous le savez, de par ses compétences obligatoires, le Conseil général consacre une part importante de son budget au domaine social. Le Département doit, en effet, faire face aux trois grandes allocations de solidarité que sont le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) et la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H.).



Le budget que l'Assemblée Départementale vient de voter pour l'année 2014 s'élève à 755,63 millions d'euros. L'action sociale représente 57,4 %. Conformément à nos engagements de début de mandat, pour la 3^{ème} année consécutive, il n'y aura pas d'augmentation du taux départemental de la taxe foncière.

Malgré les difficultés budgétaires, l'exécutif départemental a la volonté de maintenir ses aides en direction des communes et notamment des communes rurales. Il est, en effet, essentiel à mes yeux que les communes puissent être accompagnées dans la réalisation de leurs projets qui ne pourraient, pour beaucoup, voir le jour sans l'aide financière du Conseil général.

A titre d'exemple, en 2013, la Commune de Souteron a obtenu une subvention de 17 998 € pour la réalisation de ses travaux de voirie communale. Cette aide représente 60 % du montant des travaux. Dans le cadre de l'enveloppe cantonale destinée à financer les petits investissements des communes, Souteron a bénéficié de 5 242 € pour, notamment, la réfection des escaliers de la mairie. Par ailleurs, afin de témoigner de sa solidarité, le Conseil général a décidé d'accorder, en complément de l'aide de l'Etat, une subvention de 17 304 €, suite au violent orage qui avait frappé la commune le 27 mai 2012 et occasionné d'importants dégâts.

Ces aides démontrent le rôle majeur du Conseil général qui demeure le premier partenaire des communes. En tant que Conseiller général, je m'emploie à suivre au plus près chaque dossier concernant notre canton. Au seuil de cette nouvelle année, je vous présente tous mes vœux de santé et de réussite.

André CELLIER

Conseiller général du canton
de Saint Germain-Laval
Vice-Président chargé de la Culture

COMMUNICATION

LE MOT DU CONSEILLER GENERAL

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que j'ai répondu à la sollicitation de votre commune pour cet édito.

Dans quelques semaines vos élus termineront cette mandature à votre service et je profite de cet édito pour les remercier très sincèrement de leur implication pour le développement de votre village, et plus largement, de leur engagement au sein de la communauté de communes.

Nous avons tous ensemble dans un esprit communautaire mis en œuvre des projets, des actions et des fiscalités qui renforcent les solidarités entre les communes et la communauté de communes.

Des réalisations significatives pour l'attractivité de notre territoire comme : le multi accueil, la maison de santé à St Germain Laval et son annexe à St Martin la Sauveté, ainsi que le développement de la zone d'activité des Grandes Terres.

Des actions sociales, culturelles et sportives au travers des travaux de rénovation de la maison de retraite de St Germain, de la création de la cuisine centrale intercommunale en reprenant la gestion de votre cuisine communale, l'entretien et la rénovation des salles de sport d'Amions, de Grézolles et de St Germain Laval, sans oublier le soutien aux associations.

Des solidarités fiscales en instaurant des fonds de concours pour l'investissement de chaque commune depuis 2009 avec une enveloppe de 50000 € annuel ; puis en 2013 la mise en place de la fiscalité professionnelle unique et d'un fond de solidarité « catastrophe » de 25000 €, dont votre commune bénéficiera suite à l'orage du 27 mai 2012.

Dans un esprit de mutualisation et d'ouverture aux territoires voisins, une étude pour l'instauration d'une redevance incitative est en cours avec la Communauté de Communes des Montagnes du Haut Forez (Noirétable), la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

La possibilité de reprendre une procédure de gestion de la rivière sur le Bassin versant de l'Aix avec les Communautés de Communes du Pays d'Urfé et du Pays d'Astrée, est étudiée.

Un investissement est réalisé avec la Communauté de la Copler dans l'objectif de créer une base aviron, qui sera gérée par le comité départemental d'aviron, pour le développement d'un tourisme sportif.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes et vous présente mes vœux les plus sincères pour 2014.

Très sincèrement.

Georges BERNAT

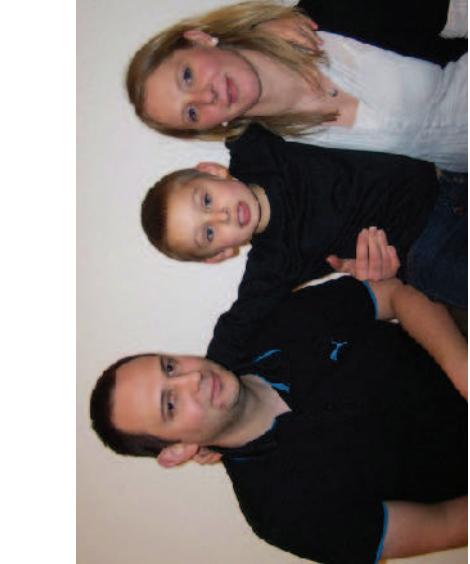
Maire d'AMIONS

Président de la Communauté de Commune des Vals d'Aix et Isable

Président du syndicat mixte « Roannais pays de Rhône-Alpes »

COMMUNICATION

LE MOT DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE



Bienvenue à la famille
Leatitia BRUNON, Yves TARDY, et Lucas
lieu-dit : Prachaise



Bienvenue à la famille
Gersande SOUBEYRAND et Aurélien GAUDARD
lieu-dit : Prachaise



Bienvenue à
Hélène CROS : Le Bourg



Bienvenue à
Philippe GIRAUD : Boisseret



Bienvenue à
Noël DÉGOUTTE : le Bourg

Bienvenue à la famille
Laurence et Laurent RAMDANI :
lieu-dit : Le Grapiaud

Bienvenue à
Gwendoline FLANET : Le Bourg



P.4 COMMUNICATION
ETAT CIVIL

Bienvenue à la famille
Lætitia, Lionel GAUDARD et Timéo (voir photo de mariage)
lieu-dit : Calles

Décès



Antoine BRUN,
Le 12 Janvier 2013 à Roanne.
Maurice VERNAY,
le 02 Septembre 2013 à Roanne.
Jean-Yves MARMONNIER,
le 18 Décembre 2013 à Roanne.

Mahé SIMON né le 12 décembre 2013,
à la maternité de Roanne



Meilleurs Vœux de Bonheur



Laetitia JAPPAIN et Lionel GAUDARD,
le 31 Août 2013 à Souternon.



BAPTÈME CIVIL,
Clara DELORME : Le 27 Octobre 2013



L'an deux mille treize, et le 28 Janvier à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Robert OBLETTE - Jean-Louis VERNAY – Geneviève YSLAS - Vincent DEGOUTTE
Fernand COMBRISSON - Franck BEFORT – Raphaël THOMAS – Cécile DEUX – Monsieur Gérard PION - Madame Marie-Thérèse BENETIERE.
Etait absent excusé : / .

Monsieur Raphaël THOMAS a été nommé secrétaire de séance.

Lecture des comptes rendus des Conseils Municipaux du 19 novembre et 21 décembre 2012 est faite. Ces comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.
EAGB (Etude d'Aménagement Global du Bourg) : Monsieur GAILLARD donne lecture du document transmis à Madame VONNER, du Conseil Général.

I – CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 19 décembre 2012, le Conseil Communautaire de la CCVAl a décidé l'instauration du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique.
Une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres, doit donc être créée. Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :
. participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
. donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale
Chaque commune doit transmettre à la CVAl une liste de 6 membres.
Une liste est donc établie et sera transmise à Monsieur le Président de la CCVAl.

II – CETC (Commission d'Evaluation de Transfert de Charges) :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 19 décembre 2012, le Conseil Communautaire de la CCVAl a décidé la création de la commission d'évaluation des charges transférées (CETC) chargée d'examiner la compensation financière des communes à la CCVAl.
Chaque assemblée communale est appelée à désigner en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant afin d'assurer une continuité de représentation. Chaque commune disposera d'une seule voix délibérative : celle de son titulaire ou de son suppléant.
Après avoir proposé leur candidature, Monsieur Jean-Louis GAILLARD est nommé en tant que représentant titulaire et Monsieur Robert OBLETTE en tant que représentant suppléant.



III – PERSONNEL COMMUNAL :

M. le Maire expose que le CDD de Monsieur Jean-Marie FERRE se termine le 31 janvier prochain.
Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de conclure un nouveau CDD avec M. Jean-Marie FERRE jusqu'au 31 janvier 2014, d'une durée de travail hebdomadaire de 24 H.

IV – DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL :

M. le Maire donne lecture d'un courrier transmis par des riverains d'un terrain communal situé à Peurières, indiquant qu'ils souhaitent acquérir une partie de ce terrain qui jouxte leur propriété.
Après discussion, les membres du Conseil Municipal donnent un accord de principe à cette demande. Il sera nécessaire de demander l'avis à un géomètre.

V – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

. Le Sou des Ecoles organise un voyage à PARIS pour les enfants du RPI. Il souhaite que la commune participe financièrement. Un accord de principe est donné. Un bilan prévisionnel sera demandé.
. La SPA du Roannais va effectuer des travaux dans ses locaux. Suite à la convention de partenariat signée avec cette association, la participation de notre commune est fixée à 26,34 €.

VI – VOIRIE COMMUNALE – TRAVAUX :

. Catastrophe naturelle du 27 mai 2012 (Fonds de solidarité) : Une subvention de 40 % sur un montant de 86 521 € H.T de travaux nous est accordée, soit 34 608 €.
. Chemin du Pont : Monsieur PADEL, géomètre, a effectué un métrage vers la propriété DEUST.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

. M. Jean-Paul MICHELON quittera le logement qu'il occupe au dessus de la mairie le 31 janvier prochain.
. L'association « Vive la Vie à Souteron » a fait un don de 300 € à la commune. Nous l'en remercions.
. Ecole : Une loi concernant la réforme des rythmes scolaires est à l'étude. La durée du temps scolaire passera de 4 jours à 4 jours et demi par semaine.
. Taille des haies et entretien des chemins : Une réunion, à laquelle les agriculteurs propriétaires et/ou locataires de terrains étaient invités, a eu lieu le 10 décembre 2012. Il leur a été demandé de procéder au taillage de leurs haies et d'organiser des corvées afin de réaménager les chemins abimés. La commune mettrait à disposition une pelleuse avec un chauffeur, et les agriculteurs s'occuperaient du transport des matériaux. Une date butoir pour le taillage des haies est fixée au 15 mars 2013.
Une réunion de suivi sera programmée fin mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 10.



L'an deux mille treize, et le 13 mars à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Robert OBLETTE - Jean-Louis VERNAY – Vincent DEGOUTTE – Fernand COMBRISSON – Gérard PION
Marie Thérèse BENETIERE - Franck BEFORT – Monsieur Raphaël THOMAS.

Etais absente excusée : Madame Geneviève YSLAS, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Louis GAILLARD ,
Madame Cécile DEUX, qui a donné procuration à Monsieur Raphaël THOMAS.
M. Robert OBLETTE a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2013 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – CLETC (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES) – APPROBATION DU RAPPORT :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'évaluation de transfert de charges réunie le 05 février 2013.

Les membres du Conseil Municipal approuvent ce rapport.

II – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – CONVENTION POUR LES CONTROLES DES INSTALLATIONS ET TARIFS :

Monsieur le Maire expose que le contrat entre la commune et la Société SAUR est arrivé à expiration.

Afin d'assurer les futures prestations obligatoires liées aux contrôles techniques conception-réalisation des installations d'assainissement non collectif et aux contrôles préalables à une transaction immobilière, un projet de convention est présenté.
Ce document a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles le prestataire apporte son assistance à la commune dans le cadre de la mise en oeuvre sur son territoire des contrôles suivants :

.contrôles techniques de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectives neuves,
.contrôle préalable à une transaction immobilière

Le conseil municipal :

- .approuve la convention à passer avec la SAUR, d'une durée de 4 ans (2013-2016)
- .approuve les tarifs à compter du 1er janvier 2013, à savoir :
 - .contrôles techniques de conception : 102 € H.T.
 - .contrôles de réalisation : 118 € H.T.
 - .contrôles préalables à une transaction immobilière : 130 € H.T.

III – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : REPORT DE LA DATE D'EFFET :

Monsieur le Maire donne connaissance du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Ce décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4 jours 1/2.
Les maires des trois communes composant le RPI se sont réunis et ont décidé de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

IV – COCA – EAGB : AVANCEMENT :

Nous avons établi un cahier des charges et l'avons transmis aux services du Conseil Général, qui nous l'a retourné modifié et complété.
Nous devons maintenant consulter des bureaux d'études.

Monsieur GAILLARD donne connaissance de la liste de bureaux d'études transmise par le Conseil Général.
Les membres du Conseil municipal décident d'en contacter au moins 10 afin de leur demander des références.



V – CONVENTION ECO-VEILLE :

Une convention éco-veille pour la randonnée pédestre sera passée entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Loire (CDRP), la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et notre commune.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en place et de gestion du réseau éco-veille sur les itinéraires de randonnées figurants sur le topo-guide de la CCVAI. Des panneaux d'information seront installés sur les circuits de randonnée. Des fiches sont mises à la disposition des randonneurs au siège de la CCVAI. Ces fiches donnent aux randonneurs la possibilité de s'exprimer sur tout désordre constaté sur les circuits. Elles sont déposées à la CCVAI et leur collecte permet de faire remonter l'information aux organismes concernés (CCVAI ou commune).

VI – ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET FISCALES – TARIFS COMMUNAUX :

Une ébauche du budget primitif 2013 a été préparée avec le Receveur Municipal.

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes communales, soit :

Taxe d'Habitation : 9,82 %

Taxe Foncière (bâti) : 7,61 %

Taxe Foncière (non bâti) : 25,86 %

Il propose que ces taux ne soient pas augmentés pour l'année 2013. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

Une révision des bases des évaluations cadastrales a été faite précédemment pour les bâtiments en classe 7 et 8. Le Centre des Impôts nous a informé qu'il ne serait pas possible de mettre en place une révision des classes 5 et 6 cette année.

Tarifs communaux :

Les membres du Conseil Municipal décident de modifier les tarifs de la redevance d'assainissement comme suit :

. part fixe : 31,50 €
. 0,70 € par m3 d'eau consommée (jusqu'à 200 m3)

. 0,15 € par m3 au-delà de 200 m3 d'eau consommée
Le raccordement au réseau communal d'assainissement est fixé à 1050 €.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

. M. Jean-Paul MICHELON a quitté le logement qui il occupait au dessus de la mairie le 31 janvier dernier. Avec son accord, il a été décidé de lui rendre seulement une partie de sa caution (240 € au lieu de 340 €).

. Ce logement est loué, depuis le 1er mars dernier, à Mme Hélène CROS. Le loyer se monte à 353 € auquel se rajoutent 100 € par mois pour la consommation de gaz.

. Terrain communal à Purières : Une estimation a été demandée aux Services du Domaine. Les propriétaires des terrains situés derrière cette parcelle seront contactés.

. Taillage des haies et entretien des chemins : Une réunion de bilan est programmée le mercredi 27 mars, à 20 H 30, salle des mariages.

. Une « corvée » pour le bouchage des trous dans les chemins devra être organisée.

. Le Sou des Ecoles organise un voyage scolaire à Paris en juin prochain. Une demande d'aide financière a été transmise aux communes composant le RPI.

Les 3 maires ont décidé d'attendre que les manifestations organisées prochainement par le Sou soient passées. Une aide financière sera attribuée en fonction du bilan présenté.

. La cérémonie commémorative du 19 mars, organisée par la FNACA, aura lieu le mardi 19 mars 2013,

. Un arrêté de « stationnement interdit sur la bande de roulement » devra être pris pour Prachaise.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 25.

L'an deux mille treize, et le 03 avril à 18 heures,
le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle de la mairie.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Robert OBLLETTE - Jean-Louis VERNAY – Vincent DEGOUTTE – Fernand COMBRISSON Raphaël THOMAS.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Gérard PION – Franck BEFORT - Geneviève YSLAS – Marie-Thérèse BENETIERE - Cécile DEUX.

Monsieur Jean-Louis VERNAY a été nommé secrétaire de séance.

I – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Nicolas NEVEU a quitté au 31 mars le logement qu'il occupait dans le bâtiment de l'ancienne mairie. Le loyer sera payé jusqu'au 15 avril 2013.
Un état des lieux a été fait. Une fuite d'eau a abimé le plafond du local des jeunes. Notre compagnie d'assurances sera contactée.

II – URBANISME :

Monsieur le Maire accueille et donne la parole à Monsieur Jean-Claude PEREY, chef d'agence de la Direction Départementale du Territoire du Roannais.
Monsieur PEREY rappelle que notre commune ne possède pas de document d'urbanisme. Elle est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme).
Il expose les principes des deux principaux schémas d'organisation que la commune pourrait mettre en oeuvre en matière d'urbanisme : carte communale et PLU.
Il en détaille les modalités et les différences concernant les procédures d'élaboration, le mode de révision, le coût, les avantages et inconvenients respectifs..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.



L'an deux mille treize, et le 15 avril à 19 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle de la mairie.
Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Robert OBLETTE - Jean-Louis VERNAY – Geneviève YSLAS - Vincent DEGOUTTE – Fernand COMBRISSON
Gérard PION – Franck BEFORT – Raphaël THOMAS - Cécile DEUX - Madame Marie-Thérèse BENETIERE.
Etais absent excusé : /.

Madame Geneviève YSLAS a été nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2013 est faite. Des informations complémentaires sont apportées :

EAGB/COCA : Des bureau d'études ont été contactés pour qu'ils nous transmettent des références.

Taillage des haies : une réunion de bilan a eu lieu.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 avril est faite. Ces compte-rendus sont adoptés à l'unanimité.

I – SPANC :

Compte administratif 2012 : Il fait apparaître un déficit de 89,38 € en section de fonctionnement. Il est adopté à l'unanimité.

Compte de Gestion 2012 établi par le Receveur municipal : il est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2013 : Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 000 € en section de fonctionnement. Il est adopté à l'unanimité

II – RPI GREZOLLES/ST JULIEN D'ODDES / SOUTERNON : CONVENTION :

Les membres du Conseil Municipal approuvent la convention établissant les nouvelles règles de fonctionnement du RPI et de répartition des charges entre chaque commune.

III – SERVICE ASSAINISSEMENT :

Compte administratif 2012 : Il fait apparaître un excédent de clôture de 3 088,10 € en section d'exploitation et de 18 987,30 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

Compte de Gestion 2012 établi par le Receveur Municipal : il est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2013 : Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 22 448,45 € en section d'exploitation et à 23 075,15 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

IV – BUDGET DE LA COMMUNE :

Compte administratif 2012 : Il fait apparaître un excédent de clôture de 15 553,54 € en section de fonctionnement et un déficit de clôture de 69 220,25 € en section d'investissement.

Compte de Gestion 2012 établi par le Receveur Municipal.

Budget Primitif 2013 : Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 192 828,00 € en section de fonctionnement et à 341 104,36 € en section d'investissement.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Opération 44 : Catastrophe naturelle :

Dépenses : 103 478,51 € TTC

Recettes : 34 608 € (subvention obtenue de l'Etat : 40 % de la dépense H.T.)

Une subvention de 20 % supplémentaire pourrait nous être accordée par le Conseil Général, et une aide financière pourrait nous être apportée par la CCV/Al.

Opération 53 : Travaux dans les bâtiments communaux (réfection des escaliers de la mairie et installation de sanitaires à l'école) :

L'installation de sanitaires supplémentaires à l'école a été demandé. Des devis nous sont parvenus.

Aucune décision n'est prise ce jour.

Du matériel informatique sera acheté pour l'école : 1 ordinateur portable et un disque dur externe.

2 ordinateurs installés à l'école ont un problème de son. Ils seront réparés.



L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 00 H 30.

L'an deux mille treize, et le 03 juin à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle de la mairie.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Robert OBLETTE - Jean-Louis VERNAY – Geneviève YSLAS - Vincent DEGOUTTE – Fernand COMBRISSON
Gérard PIÖN - Franck BEFORT - Marie-Thérèse BENETIERE – Raphaël THOMAS – Cécile DEUX.

Etais absent excusé : /.

Monsieur Vincent DEGOUTTE a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2013 est faite. Des informations complémentaires sont apportées :
Catastrophe naturelle du 27 mai 2012 : une subvention de 20 % supplémentaire nous sera apportée par le Conseil Général de la Loire et une aide financière nous sera apportée par la CCVAL.
Des topoguides sont en vente à la CCVAL. Il est dommage de ne pas en avoir en dépôt-vente en mairie ou à la bibliothèque.

Des topoguides sont en vente à la CCVAL. Il est dommage de ne pas en avoir en dépôt-vente en mairie ou à la bibliothèque.
Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – COCA / EAGB ET PLU / POS :

24 bureaux d'études ont été contactés pour qu'ils nous envoient leurs références. Monsieur GAILLARD a fait l'analyse des réponses reçues.

Les membres du Conseil Municipal décident de consulter les bureaux d'études suivants : OXYRIA, REALITES, BEMO et SAUNIER.

Ils donnent leur accord pour qu'un cahier des charges soit demandé pour un PLU et une EAGB.

II – TRAVAUX DE VOIRIE :

- Travaux sur le chemin de Champagny : Monsieur PONTILLE a relancé plusieurs fois Monsieur PONTILLE pour que les travaux démarrent.
- Voirie 2014 : un devis sera demandé à Monsieur GOUTORBE, de la DDT. Une demande de subvention sera ensuite transmise au Conseil Général de la Loire.
- Catastrophe naturelle du 27 mai 2012 : le câble appartenant à France Télécom va être enterré vers la maison DEUST, au Pont.
- Une extension des réseaux de France Télécom va être réalisée vers les maisons TARDY et MICHAUD, à Prachaise.

III – TRAVAUX A LA MAIRIE :

- Réfection des escaliers : Les entreprises de maçonnerie GOMES, BECOT, DUVION et CHAVALLARD seront consultées.

IV – REPRESENTATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- M. le Maire expose que la loi 'Richard', votée le 31 décembre 2012, a modifié la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010. Elle a fixé un nouveau plafonnement des sièges des organes délibérants des intercommunalités.
- Le nombre et la répartition des sièges tels qu'ils sont prévus par défaut par les effets mécaniques de la loi peuvent être modifiés dans le cadre d'un accord local de libre répartition des sièges.

Les populations de référence sont les populations municipales légales au 1er janvier 2013 telles que notifiées.

Les nouvelles règles de composition de l'organe délibérant sont établies en fonction de la taille démographique de l'EPCI à fiscalité propre. Ces sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, avec toutefois deux limites :

- Chaque commune doit avoir au minimum un délégué, garantissant la représentation de chaque commune
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Cette question a été portée à l'ordre du jour du conseil de la Communauté de Communes, proposant une libre répartition des sièges calquée sur la situation actuelle.



Considérant la possibilité offerte par la loi de convenir d'un accord local sur la répartition des sièges des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI),

Considérant que l'accord local entre communes membres de la CCVAI peut légalement désigner jusqu'à 31 délégués communautaires au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant la nécessité pour les communes membres de la CCVAI de délibérer sur la nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'APPROUVER, la répartition des délégués communautaires au sein de la communauté des Vals d'Aix et Isable qui entrera en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, selon le tableau ci-dessous :

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
Décide d'approuver les termes de la délibération communautaire du 21 mars 2013.*

V – PERSONNEL COMMUNAL :

Le CUI de Madame Christiane JONINON se termine le 11 août prochain. Une demande de renouvellement sera faite auprès de Pôle Emploi.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

La réforme des rythmes scolaires sera appliquée à la rentrée 2014.

Madame Elisabeth VERNAY souhaite participer à la préparation au BAFA. Les membres du Conseil Municipal donne leur accord pour financer cette formation.

Les fleurs ont été achetées. Elles seront plantées par l'employé communal.

Extinction de nuit de l'éclairage public : le SIEL nous a transmis un devis d'un montant de 2 170 € H.T. comprenant l'installation d'une horloge astronomique et la pose de panneaux de signalisation.

Le service SAGE, du SIEL sera contacté afin de savoir si cette extinction de nuit est valable en terme de consommation.

La CCVAI prépare un guide sur les services existants pour la petite enfance.

Bibliothèque communale : le Conseil Général a donné un ordinateur. Une prise de courant supplémentaire sera installée par Romain BENETIERE.

Logiciels mairie : Le contrat passé avec JV'S-MAIRISTEM se termine le 30 juin prochain. La nouvelle proposition n'étant pas satisfaisante, les services et les tarifs seront renégociés. Jurés d'Assises : 3 personnes de notre commune ont été tirées au sort.

*Un voyage scolaire sera organisé prochainement à PARIS par le Sou des Ecoles du RPI. Un accord sera passé entre les 3 communes formant le RPI pour fixer l'aide financière qui sera apportée au Sou des Ecoles.
M. le Maire donne lecture d'un courrier transmis par un habitant du secteur de Purières relatif aux problèmes qu'il rencontre.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



L'an deux mille treize, et le 29 juillet à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle de la mairie.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Robert OBLLETTE - Jean-Louis VERNAY – Geneviève YSLAS - Fernand COMBRISSON
Gérard PION - Franck BEFFORT - Marie-Thérèse BENETIERE – Raphaël THOMAS .

Etaient absents excusés : M. Vincent DEGOUTTE, qui a donné procuration à M. Jean-Louis VERNAY – Madame Cécile DEUX, qui a donné procuration à M. Raphaël THOMAS.

Madame Marie-Thérèse BENETIERE a été nommée secrétaire de séance.

I – TRAVAUX COMMUNAUX :

- **Voirie 2014 :** Un devis d'un montant H.T. de 30 006,00 € a été établi par les Services de la DDT. Une demande de subvention sera transmise au Conseil Général de la Loire.
- **Chemin de Champagny :** les travaux ont été réalisés par l'entreprise PONTILLE.
- **Chemin du Pont :** Les réseaux de France Télécom seront enfouis. Le matériel a été livré et stocké dans le jardin communal.
A Prachaise, une extension des réseaux de France Télécom sera réalisée vers les maisons TARDY et MICHAUD.
Ces travaux seront effectués par l'entreprise BERTHELIER qui n'est pas libre avant début octobre. Monsieur BERTHELIER sera relancé pour que les travaux soient réalisés rapidement.
- Monsieur GAILLARD donne connaissance d'une lettre d'une habitante de Goëlle signalant que de l'eau venant du chemin communal coule dans sa cour.

II – DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS :

Le Conseil Général de la Loire met à disposition gratuite un service de dématérialisation des marchés publics auprès des collectivités locales de la Loire et de leurs établissements publics. Une convention d'une durée de 5 années sera passée entre la commune et le Conseil Général de la Loire.

III – RESTAURANT SCOLAIRE : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur le Maire donne connaissance d'un projet de convention de mise à disposition à passer avec la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable concernant le bâtiment abritant le restaurant scolaire, ainsi que le matériel existant.
Un état des lieux sera dressé.

IV – ECLAIRAGE PUBLIC : REDUCTION DE L'AMPLITUDE HORAIRES :

Le Conseil Municipal décide de confier au SIEL la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en place de la coupure de nuit de l'éclairage public. Il fixe cette coupure entre 23 H et 5 H.
Le coût prévisionnel H.T. des travaux est de 2 170,00 €. La participation de la commune est de 1 151,00 €.



V – PERSONNEL COMMUNAL :

- Madame Michèle COUDOUR : Son contrat se termine le 31 août prochain. Les membres du Conseil Municipal décident de renouveler ce contrat du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.
- Madame Christiane JONINON : Nous avons obtenu un accord pour le renouvellement de son contrat, du 12 août 2013 au 11 mars 2014, pour 24 H de travail hebdomadaires. La prise en charge par l'état est de 70 % du salaire brut.
- Madame Elisabeth VERNAY a effectué la première partie de sa préparation au BAFA, qui compte trois parties.

VI – ESCALIERS DE LA MAIRIE :

L'entreprise CHAVALLARD nous a transmis un devis. Les autres entreprises consultées n'ont pas répondu.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

La réforme des rythmes scolaires sera appliquée à la rentrée 2014.

Monsieur Emilien PONCET, du service SAGE du SIEL a fait le bilan des consommations énergétiques des bâtiments communaux. Le compteur du Jeu de Boules sera supprimé.

Monsieur le Maire explique qu'une personne habitant aux Grapiauds a abîmé sa voiture en roulant sur un panneau de signalisation (vers le terrain de foot), un jour d'orage. L'assurance de cette personne et l'assurance de la commune se contacteront et régleront cette affaire entre elles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50.



L'an deux mille treize, et le 23 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Robert OBLETTE - Jean-Louis VERNAY – Geneviève YSLAS – Vincent DEGOUTTE - Fernand COMBRISSON Gérard PION - Franck BEFORT - Marie-Thérèse BENETIERE – Raphaël THOMAS - Cécile DEUX.

Etais absent : /

Monsieur Franck BEFORT a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2013 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – TRAVAUX COMMUNAUX :

- Voirie :

Monsieur le Maire donne lecture de 2 courriers transmis par des Souternois, concernant des problèmes de voirie. Une réponse écrite leur sera faite.

- Escaliers de la mairie :

Nous avons reçu 2 devis de maçons. Un autre devis doit nous parvenir.

II – PLU : CAHIER DES CHARGES – EVOLUTIONS FUTURES :

Les membres du Conseil Municipal décident de consulter 5 bureaux d'études pour le COCA et le PLU .

Le délai de réponse est fixé au 30 novembre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, une commission d'urbanisme est créée. Les membres sont : Jean-Louis GAILLARD, Cécile DEUX, Robert OBLETTE, Jean-Louis VERNAY et Franck BEFORT.

III – LOGEMENTS COMMUNAUX :

- Le logement situé au-dessus de la buvette, dans le bâtiment de l'ancienne mairie, est loué par Monsieur Adrien GAY et Madame Virginie BRUNELIN, à compter du 1er octobre 2013. Monsieur GAY et Madame BRUNELIN remettront en état ce logement vétuste ; le loyer de 150 € ne leur sera demandé qu'à partir du mois de février 2014.

- Le logement situé au-dessus du local des jeunes, dans le bâtiment de l'ancienne mairie, est loué à Mademoiselle Gwendoline PLANET, à compter du 1er octobre 2013. Le montant du loyer est de 150 €.

IV – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : RESTAURANT SCOLAIRE :

Une convention de mise à disposition du bâtiment abritant le restaurant scolaire sera passée avec la C.C.V.A.I.

V – QUESTIONS DIVERSES :

- Réforme des rythmes scolaires : une réunion aura lieu le 8 octobre prochain à ST JUST ST RAMBERT.
- Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Les personnes intéressées devront obligatoirement déclarer leur candidature au minimum 3 semaines avant le 1er tour.
- Des réparations sont à faire sur le camion communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 10.



L'an deux mille treize, et le 04 Novembre à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Robert OBLETTE - Jean-Louis VERNAY - Geneviève YSLAS - Vincent DEGOUTTE - Fernand COMBRISSON
Gérard PION - Franck BEFORT - Marie-Thérèse BENETIERE - Raphaël THOMAS - Cécile DEUX.

Etais absent : /

Monsieur Raphaël THOMAS a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2013 est faite. Des informations complémentaires sont apportées :
COCA (EAGB) et PLU : un cahier des charges pour le PLU et un cahier des charges pour le COCA-EAGB ont été préparés et transmis à 5 bureaux d'études. Le délai de réponse a été fixé au 28 novembre.
Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Après avoir examiné les différentes demandes, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

Sou des Ecoles du RPI (37 € X 12 élèves) (année scolaire 2013-2014)	444 €
USEP	65 €
Association ACTIV'AGE	90 €
(Maison de retraite de St Germain Laval : 30 € X 3 résidents)	
Association des Femmes Elues de la Loire	40 €
Amicale des Pompiers de St Germain Laval	85 €
Amicale des Pompiers de Crèmeaux	85 €
D.D.E.N.	10 €

II – ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SIEL concernant le remplacement de 13 lanternes à vapeur de mercure.
Un devis d'un montant H.T. de 12 884 € a été établi par le SIEL, qui prendrait à sa charge 53 % de la dépense. La participation de la commune se monterait donc à 6 829 €.
Après avoir pris connaissance que le remplacement des lanternes à vapeur de mercure ne sera obligatoire qu'en 2015, les membres du Conseil Municipal décident de différer la décision.

III – FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉS PAR LA C.C.V.A.I. :

Monsieur le Maire donne connaissance que la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable a décidé d'attribuer des fonds de concours exceptionnels aux communes victimes d'événements exceptionnels.
Notre commune, concernée par les intempéries du 27 mai 2012, pourra en bénéficier après réalisation des travaux de réparation des chemins dégradés.



IV – TRAVAUX COMMUNAUX :

Voirie : l'entreprise BERTHELIER a commencé la réalisation de travaux sur les chemins.

V – BULLETIN COMMUNAL :

Une réunion de préparation du prochain bulletin communal est prévue le mercredi 20 novembre.

VI – NOËL DES ANCIENS :

Les membres du CCAS se sont réunis ce jour. Le choix entre un repas ou un colis sera proposé aux bénéficiaires :

- le repas aura lieu le mardi 17 décembre, à 12 H, au restaurant Le Georget à GREZOLLES
- le colis sera préparé le vendredi 20 décembre à 19 H 30 en mairie. Il sera distribué le samedi 21 décembre.

VII – PERSONNEL COMMUNAL :

Le CDD de Monsieur Jean-Marie FERRE se termine le 31 janvier 2014.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas renouveler ce contrat.

VIII – COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

La commission des « déchets » de la Communauté de Communes s'est réunie afin de réfléchir sur la mise en place d'une tarification incitative.

IX – QUESTIONS DIVERSES :

La cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu le lundi 11 novembre, à 10 H 30 à GREZOLLES et à 11 H 30 à SOUTERNON.
Monsieur le Maire contactera l'entreprise CUISSON, de ST MARTIN LA SAUVETE, pour l'établissement d'un diagnostic du chauffage de l'église.
Local de la buvette : L'association « Vive la Vie à Souteron » va faire effectuer des travaux d'isolation et de peinture. La commune paiera l'entreprise qui réalisera ces travaux et l'association remboursera à la commune le montant H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 30.



L'an deux mille treize, et le 02 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Robert OBLETTE - Jean-Louis VERNAY – Geneviève YSLAS – Vincent DEGOUTTE - Fernand COMBRISSON Franck BEFORT - Marie-Thérèse BENETIERE – Raphaël THOMAS - Cécile DEUX.

Etais absent : M. Gérard PION

Monsieur Robert OBLETTE a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 Novembre 2013 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – COCA – PLU : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES :

M. le Maire rappelle que 5 Bureaux d'Etudes ont été consultés. Il donne connaissances des 4 propositions reçues.

Le Maire et les conseillers municipaux qui le désirent examineront ces offres. Les services du Conseil Général et de la DDT seront contactés pour assister les élus.

II – RYTHMES SCOLAIRES :

Les 3 maires des communes composant le RPI, ainsi que les 3 enseignants et les parents d'élèves élus se sont réunis afin de préparer un projet d'organisation du temps scolaire et péri-scolaire à la rentrée 2014.

M. le Maire donne connaissance de ce projet qui prévoit que le temps péri-scolaire pourrait être différent selon les classes. Ce projet sera transmis à l'Inspection d'Académie.

III – DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire donne connaissance de 2 demandes de subventions.

Après examen de ces demandes, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention de 50 € au CFA du Roannais où un jeune de la commune est scolarisé.

IV – TRAVAUX COMMUNAUX :

- Escaliers de la mairie : Un 4ème devis nous est parvenu. Des précisions seront demandées à 2 entreprises.

- Voirie : les travaux réalisés par l'entreprise BERTHELIER sont en cours d'exécution.

V – LIGNE DE TRÉSORERIE :

Les membres du Conseil Municipal décident de renouveler la ligne de trésorerie auprès du CRCA.

V – QUESTIONS DIVERSES :

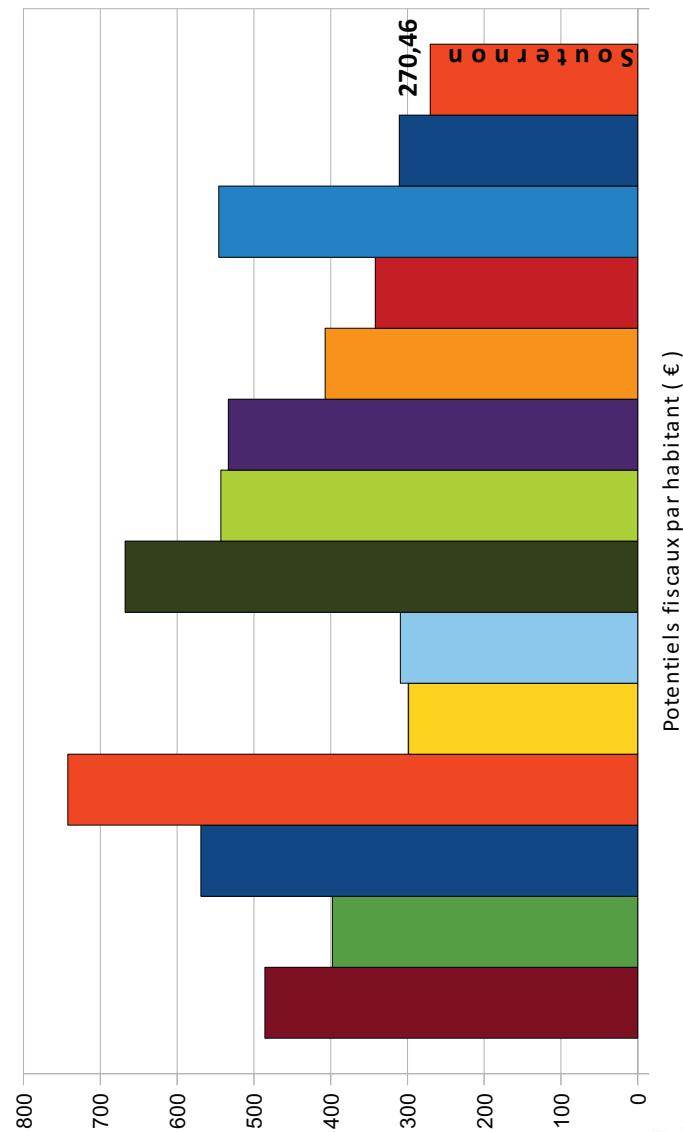
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé à Monsieur FERRE concernant le non renouvellement de son CDD.
- Le chauffage de l'église fonctionne.
- Voirie : Divers problèmes nous ont été signalés : les conseillers municipaux sont unanimes à distinguer les travaux qui dépendent de la commune et ceux qui relèvent de la responsabilité des particuliers, propriétaires ou riverains.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.



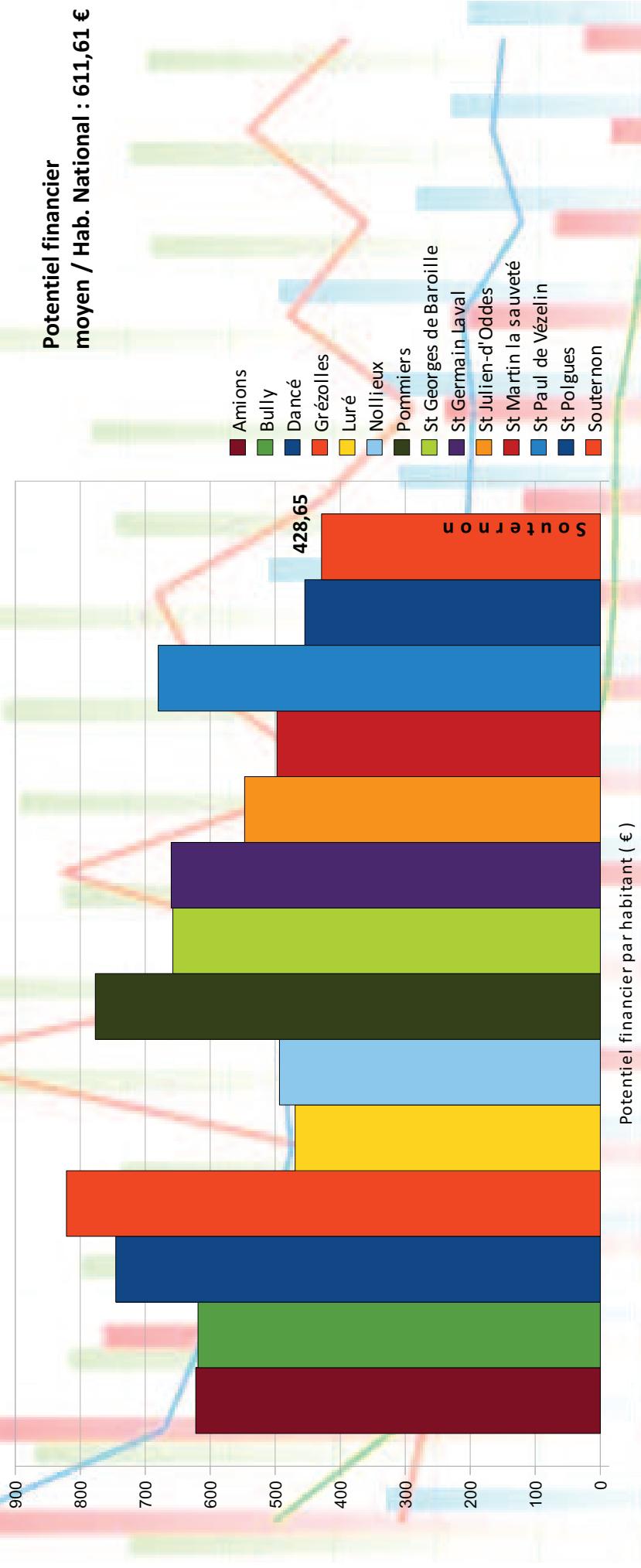
Les taux communaux d'imposition. (2013 = 2012)	Moy. Nationale (2012)		Minimum Cantonal		Maximum Cantonal	
	En %	En %	En %	En %	En %	En %
Taxe d'Habitation	9,82	16,36	8,84	13,14		
Taxe Foncière sur le bâti	7,61	18,80	4,20	12,13		
Taxe Foncière sur le non bâti	25,86	41,60	16,14	35,09		

Comparaison des potentiels fiscaux par habitant dans le canton : (2012)
NB : Le Potentiel fiscal par habitant est le produit par habitant en € des bases d'imposition des taxes locales par le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.



Potentiel financier par habitant : (2012)

C'est le potentiel fiscal par habitant auquel est ajoutée la dotation forfaitaire par habitant de la fonctionnement de l'Etat.
Le potentiel financier permet de prendre en compte l'ensemble des ressources stables communales et représente un bon indicateur de la richesse d'une commune..



Le savez-vous?



COMMUNICATION
Quelques Chiffres ..)

P.21

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification communautaire ou intercommunale. A partir d'un état des lieux de l'environnement (patrimoine, biodiversité, démographie, espaces urbains, paysages, etc.), il permet d'élaborer une vision du territoire à 15-20 ans. Guidé par un diagnostic prenant en compte aussi bien les données qualitatives que quantitatives (équipements, commerces, topographie, patrimoine, formes urbaines, etc.).



Pour avoir une vision claire des potentialités et des faiblesses d'un territoire en élaborant un diagnostic prenant en compte aussi bien les données qualitatives que quantitatives (équipements, commerces, topographie, patrimoine, formes urbaines, etc.).

- Pour préserver, valoriser les paysages et l'identité du territoire tout en permettant son développement.
- Afin de permettre une urbanisation pérenne et durable grâce à une politique d'aménagement cohérente et concrète.
- Pour créer un projet urbain à moyen et long terme qui intègre une vision d'avenir du territoire et la définition des principes d'aménagement de secteurs clés (centre ancien à sauvegarder, secteurs à réhabiliter, entrée de ville à requalifier, etc.).
- Dans l'objectif de définir des règles de constructibilité adaptées au contexte local afin que chaque secteur bâti ou à bâtir développe une cohérence architecturale et urbaine en harmonie avec son environnement.

Pourquoi élaborer ce type de document ?

Pour élaborer un PLU, il faut prendre en compte les besoins locaux et régional, ainsi que les objectifs de développement durable. Le PLU doit être adapté à la situation particulière de chaque territoire, en tenant compte des caractéristiques naturelles et humaines.

- pour assurer la cohérence entre les différents plans et programmes d'aménagement existants.
- pour garantir la durabilité et la qualité de l'environnement.
- pour favoriser le développement économique et social.
- pour promouvoir la sécurité et la qualité de vie des habitants.

Pour quelles communes ?

Quelle que soit leur taille, le Plan Local d'urbanisme est nécessaire aux communes dont les élus veulent créer un projet d'aménagement adapté à leur territoire et qui ont :

- un document d'urbanisme obsolète face aux enjeux écologiques actuels,
- des enjeux communaux forts : patrimoine naturel ou bâti à conserver, secteurs à requalifier, secteur à urbaniser avec un fort potentiel, etc.
- un nombre important de demandes de permis de construire qui traduit une pression foncière.

Le contenu d'un Plan Local d'Urbanisme

Le rapport de présentation

L'élabo ration d'un Plan Local d'urbanisme commence tout d'abord par un diagnostic du territoire concerné dans lequel sont analysés les spécificités (démographie, équipements, formes urbaines, écosystème, etc.), ainsi que la consommation d'espace. Ce diagnostic retracé dans le rapport de présentation permet de montrer les potentialités et les faiblesses du territoire et sert de base à un Projet d'Aménagement et de Développement Durable adapté.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Parce qu'il doit exposer la politique d'aménagement et de développement du territoire, le PADD est la clé de voile du Plan Local d'Urbanisme. C'est une vision d'avvenir qui permet aux élus d'élaborer, en concertation avec les habitants, un projet urbain et durable à long terme, et de présenter les objectifs de modération de consommation de l'espace.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent de préciser les principes d'urbanisation de secteurs stratégiques pour le développement du territoire (ex : secteurs à rénover, sauvegarde d'un centre ancien, requalification d'une entrée de ville, ouverture d'une zone à l'urbanisation, etc.). Ces principes, qui peuvent porter sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements, s'appliquent à tout porteur de projet sous forme d'objectifs chiffrés ou de documents graphiques (du type schéma de principe, plans ou coupes).

Le règlement graphique

Il se compose de cartes qui ont pour objectif de découper le territoire en zones cohérentes selon leurs spécificités.

Le règlement écrit

Le règlement écrit comprend les règles de constructibilité relatives à chacune des zones. Ces règles sont définies dans l'objectif de préserver ou de créer une cohérence urbaine, architecturale et paysagère. Elles peuvent imposer le respect de performances énergétiques et environnementales renforcées pour les constructions, travaux, installations et aménagements.

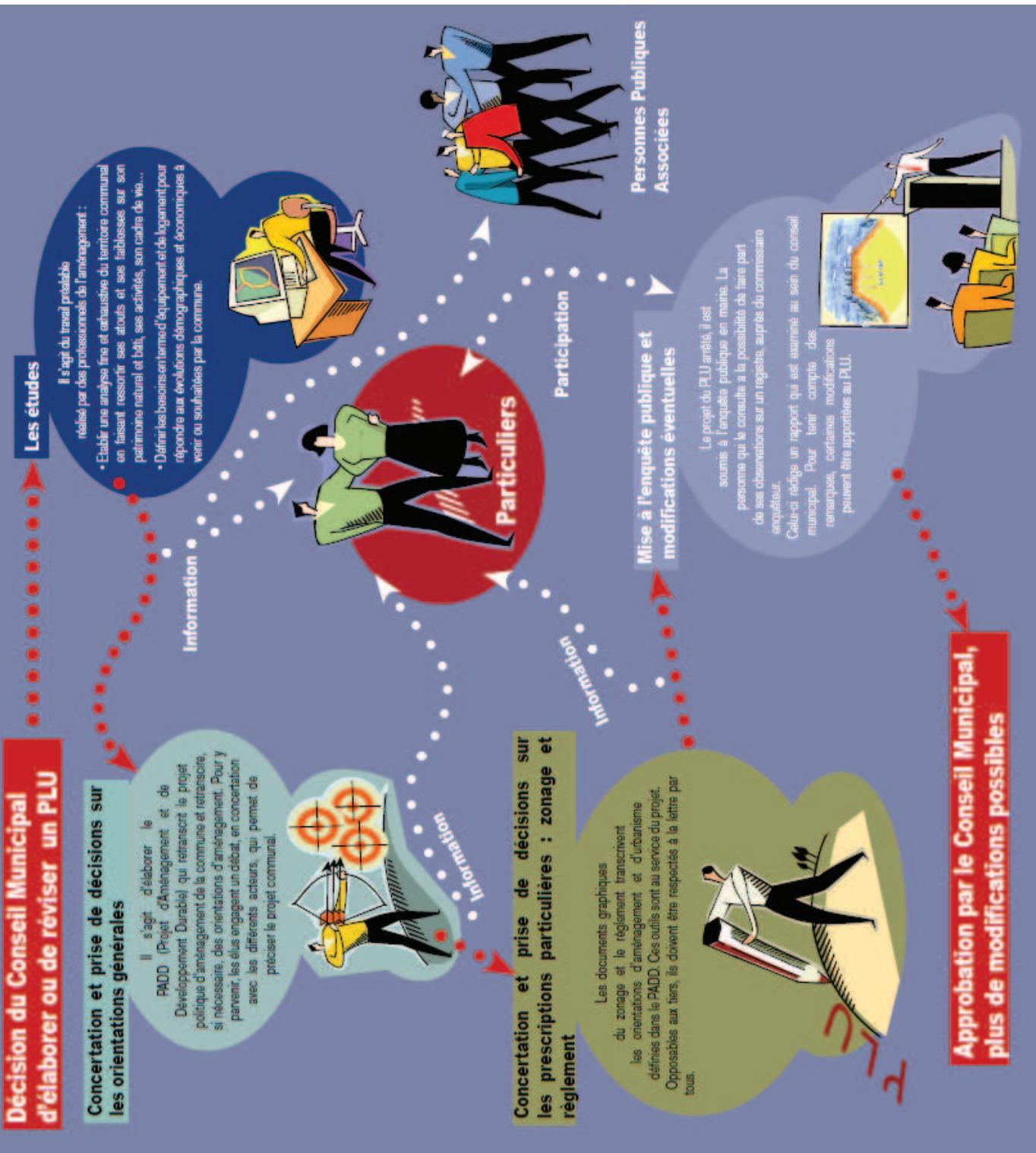
Les annexes

Elles comprennent les plans de réseaux et d'assainissement, les servitudes d'utilités publiques, les emplacements réservés ou tout autre document complémentaire (études patrimoniales, palette de couleurs, guide de plantation des haies, etc.).

Les étapes clés



L'évolution de la réflexion sur le PLU se décompose en plusieurs grandes étapes :



Une interaction entre de nombreux acteurs

Les professionnels : la pratique et l'aide à la décision

L'intervention de professionnels est indispensable pour faire un diagnostic technique complet de la commune. Ces professionnels doivent avoir des compétences larges et pluridisciplinaires (architecte, géomètre, ingénieur, paysagiste, sociologue...) pour dresser un état des lieux de la ville sous tous ses aspects (architectural, administratif, patrimonial, environnemental, historique, social, spatial...). Ce travail doit mettre en évidence les enjeux de la commune de façon objective.

Ils doivent ensuite traduire les décisions politiques en termes techniques pour aboutir à des réglementations efficaces et fiables sur orientations générales. Ils ont également un rôle de coordination ou d'intermédiaire entre les différents acteurs.

Les élus : la décision

Ils ont l'initiative et la responsabilité de la conduite de l'élaboration y compris des modalités de concertation. Ce sont eux qui ont le pouvoir de décision sur les choix politiques qui entrent l'avenir de la ville. La volonté et l'implication des élus dans l'élaboration du PLU sont donc primordiales pour aboutir à un document cohérent et efficace.

Les personnes publiques associées ou consultées : le regard institutionnel

Un certain nombre d'institutions sont associées à l'élaboration du document : les services de l'Etat, les représentants des Sénat et des politiques sectorielles (plan de déplacement urbain, ...) de la région et du département, les organismes consultaires (chambre d'industrie, chambre d'agriculture...), maires des communes voisines...

Les associations et acteurs privés locaux : le regard ciblé

Ils peuvent être entendus à tous les moments de la procédure, et auront de ce fait un poids important sur les décisions publiques.

Le temps comme acteur principal

La planification urbaine se trouve conditionnée par différentes logiques temporelles :

Le temps de l'élaboration : L'élaboration du PLU est encadrée par des procédures administratives. Elle dure environ 2 ans, une durée assez longue pour que les perspectives changent.

Le temps des mandats électoraux

Le temps des objectifs du projet

Le temps de la ville (passé, présent, futur)

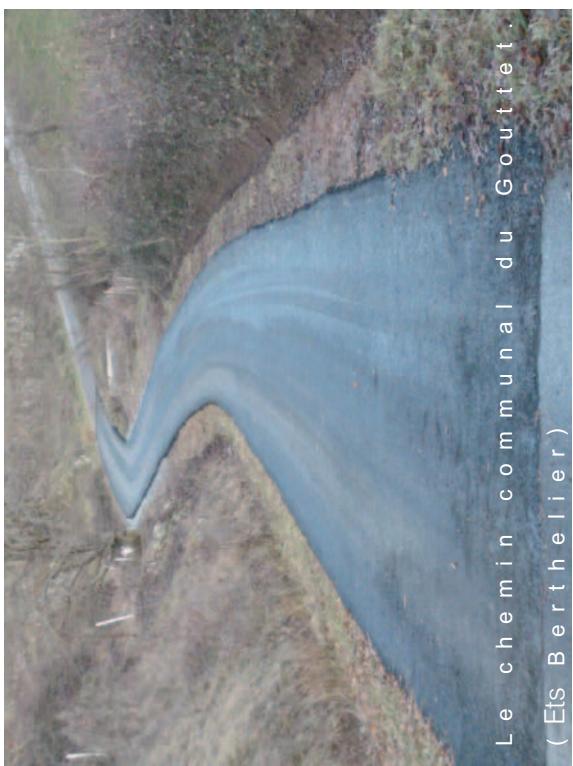
LE P.L.U.
DOSSIERS



Le chemin communal du Pont.
(Ets Berthelier)



Cette année les deux chemins les plus dégradés lors de la crue du 27 mai 2012 ont été rénovés mais aussi le chemin d'accès au Lieu dit Champagny (programme de voirie 2011).



Le chemin communal du Gouttelet.
(Ets Berthelier)



Le chemin communal de
Champagny . (Ets Berthelier)



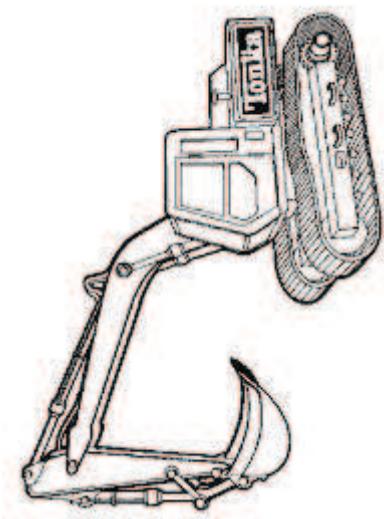
V O I R I E C O M M U N A L E E T R U R A L E

DOSSIERS

VOIRIE COMMUNALE ET RURALE



Le chemin rural
entre
le pont et Goëlle
(Ets Berthelier)



Désignation :	Coût Total H.T	Montant des Subventions	Auto financement
Chemin de Champagny	13 868.50 €	8321.1 €	5547.4 €
Chemin du Pont et du Gouttet + chemin rural du Pont à Goëlle.	22 552.29 €	15786.6 €	6768.7 €



Budget total affecté à la voirie (en €, T.T.C) :

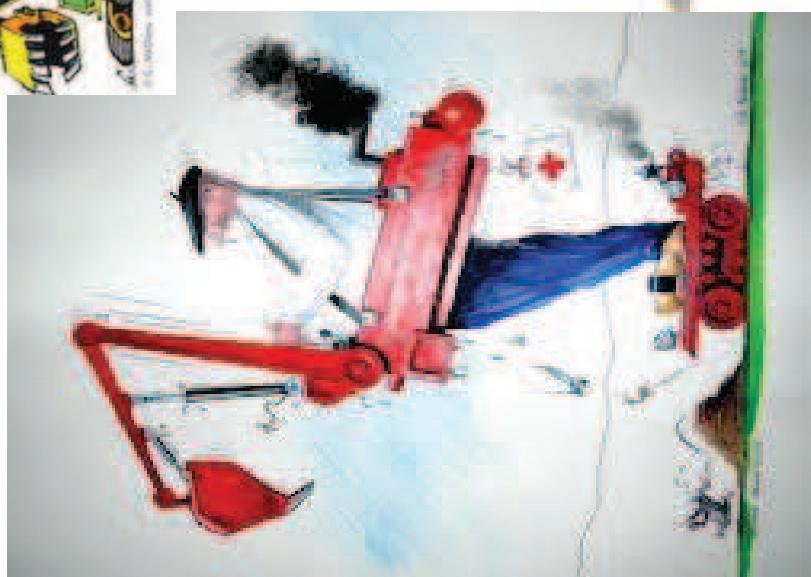


En 2009 :	64.137,27 €*
En 2010 :	25.920,03 €*
En 2011 :	41.999,15 €*
En 2012 :	8.931,73 €*



En résumé :

de nombreux secteurs communaux ont été concernés : Hameaux de Prachaise, du Pont, du Munet, chemins de Goëlle au Gouttet entre les RD18 et RD26, chemin de chassenay à la Croix Barret, chemin d'accès au hangar de la CUMA, aux Granges, chemin entre le Munet et les Granges, chemin de la Chaux à Champagny,.....



Et enfin :

Travaux liés à la catastrophe du 27 mai 2012 dans le secteur du Pont, ...,

(*) dépenses réelles engagées hors subventions.



Eclairage Public

Eclairage public

L'éclairage public est l'ensemble des moyens d'éclairage mis en œuvre dans les espaces publics, à l'intérieur et à l'extérieur des villes, très généralement en bordure des voiries et places, nécessaires à la sécurité ou à l'agrément de l'homme.

Un peu d'histoire

Au Moyen Âge, les villes européennes baignent dans une quasi obscurité : flambeaux, lanternes ou "feux" sont utilisés pour se déplacer, pour éclairer des portes de ville, porches et cours, le sommet de tours...

Il n'y a donc pas d'éclairage public au sens administratif du terme (pas plus que d'espace public, et guère d'institutions publiques) mais dans de nombreuses villes, des ordonnances émanant de pouvoirs civils imposent une forme de balisage des rues, par exemple en imposant aux riverains de suspendre des « lanternes et chandelles ardentes » aux fenêtres ou l'emploi de porte-falot faisant le guet avec leurs lanternes emmanchées au bout d'un bâton ou portées à la main.

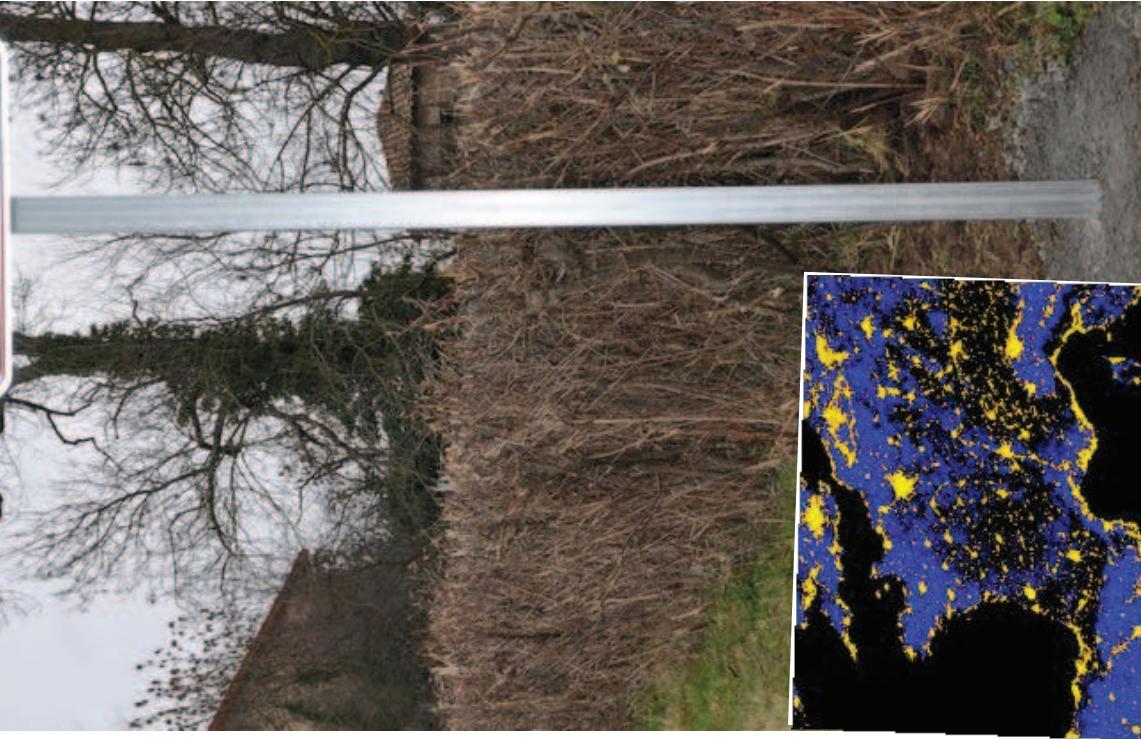
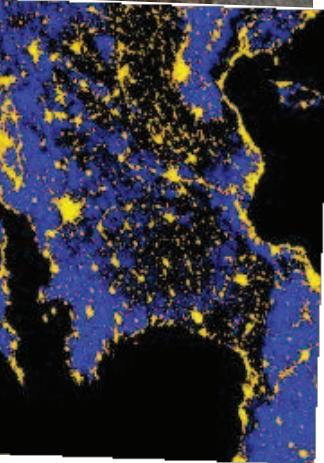
Et Maintenant

Aujourd'hui l'éclairage public s'est répandu dans toutes les villes, jusqu'au plus petit village.

En France, 9 millions de lampes serviraient à éclairer villes et campagnes, ce qui représente 1.260 MW, soit l'équivalent d'un réacteur nucléaire. L'éclairage nocturne participe à la pointe de consommation d'énergie étant donné qu'il n'est pas permanent. Il nécessite donc l'utilisation de centrales thermiques. Si en 1990, l'éclairage public était estimé à une consommation de 70 kWh par an et par habitant, dix ans plus tard ce chiffre atteignait 91 kWh/an/hbt, soit plus du double de l'Allemagne (43 kWh/an/hbt en 2000).

Et cet éclairage public représente près de la moitié de la dépense d'électricité des communes.

D'où la volonté de réduire le coût en adoptant l'extinction de l'éclairage public au plus fort de la nuit. A Souternon, vous venez de le constater, le Conseil Municipal a adopté une plage d'extinction de 23h00 à 5 heures, ce qui permettrait outre la diminution de la " pollution lumineuse " néfaste à beaucoup d'espèces animales sauvages, environ 30% d'économies sur la facture communale d'électricité.



MUNICIPALES 2014 : Comprendre les règles de l'élection

Les prochaines élections municipales auront lieu le 23 et éventuellement le 30 mars 2014

(Les municipales ont lieu tous les 6 ans. Les dernières ont eu lieu les 9 et 16 mars 2008.)

Les communes de moins de 1 000 habitants

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours.

Le nombre de conseillers municipaux à élire varie selon la taille de la commune (article L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales).

En 2014, le nombre de conseillers municipaux des communes de moins de 100 habitants est modifié, il passe de 9 à 7.

Le dépôt d'une déclaration de candidature est désormais obligatoire, quelle que soit la taille de la commune. L'obligation de la parité femmes hommes n'est pas requise pour les communes de moins de 1 000 habitants. Les candidats se présentent ou non sur une liste, mais les bulletins de vote peuvent être modifiés par les électeurs (panachage).

En 2014, les modalités de panachage sont toutefois différentes de celles appliquées lors des précédents scrutins, il n'est plus possible d'élire une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour obtenir un siège au conseil municipal dès le premier tour, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits.

Un second tour est organisé pour les sièges restant à pourvoir : l'élection a lieu à la majorité relative et, en cas d'égalité du nombre des suffrages entre plusieurs candidats, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Pour la première fois en 2014, les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des EPCI sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux selon leur date d'élection et le nombre de voix obtenues.

L'article L.2121-2 du CGCT fixe le nombre de membres du conseil municipal en fonction du nombre d'habitants.

Population de la commune	Nombre de conseillers à élire
De moins de 100 habitants	7
De 100 à 499 habitants	11
De 500 à 1 499 habitants	15
De 1 500 à 2 499 habitants	19

Pour pouvoir voter, un électeur doit :

- Avoir au moins 18 ans
- Être de nationalité française ou d'un pays membre de l'UE
- Être inscrit sur les listes électorales
- Jouir de ses droits civils ou politiques.



Comment voter par procuration ?

Comment procéder ?

Vous devez vous rendre au bureau de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance le plus proche de chez vous , munis de vos papiers d'identité . Là , vous devez remplir un formulaire sur lequel vous désignerez la personne qui votera pour vous (le mandataire) . Deux obligations pour cette personne : il faut qu'elle soit inscrite dans la même commune que vous (mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote). il ne faut pas qu'elle ait reçu une autre procuration (elle ne peut avoir qu'une seule procuration, sauf si la procuration a été établie à l'étranger ; dans ce cas , elle peut recevoir deux procurations, l'une établie à l'étranger et l'autre en France, ou deux établies à l'étranger.)

Vous devez aussi déclarer sur l'honneur la raison pour laquelle vous ne pouvez pas aller voter : obligations professionnelles , état de santé , vacances,... Une fois tous les renseignements remplis, une partie du formulaire sera envoyée à la mairie du lieu de vote.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau de police, par exemple en raison de votre âge ou pour raison de santé, un officier de police judiciaire se déplacera à votre domicile pour établir la procuration.

Par contre vous devrez fournir un certificat médical.

ATTENTION :

N'oubliez pas d'informer le mandataire, car personne ne le fera à votre place.

Même si en principe une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment si vous voulez que la démarche soit sûre d'aboutir.



Le scrutin est ouvert de 8 heures à 18 heures.
Pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, les représentants de l'Etat ont la possibilité de décider d'avancer ou de retarder, dans certaines communes ou circonscriptions administratives, l'heure d'ouverture ou de fermeture du scrutin.

DOSSIERS

SOUTERNON (Municipales)



Classes en 3 et en 8

La fête des classes s'est déroulée le dimanche 19 mai à la salle des fêtes du village; une soixantaine de personnes étaient présentes.



Classes en 3 et en 8

Cette année, l'organisation a été pensée de façon différente :

A la première réunion, il a été évoqué que mis à part dans les journaux ou le bulletin communal, cette fête des classes, qui représente un moment de joie, de convivialité, pour le mélange de générations réunies pour passer du bon temps, n'était pas suffisamment mise en avant et partagée avec les Souternois(es).

C'est pour cela que les conscrits ont décidé de défilé dans le bourg et d'offrir l'apéritif aux villageois.

Pour une première, les classards se sont réjouis du succès de cette fête, de cette manifestation et espèrent que cette action deviendra coutume et perdurera.

Classes en 3 et en 8



Classes en 3 et en 8

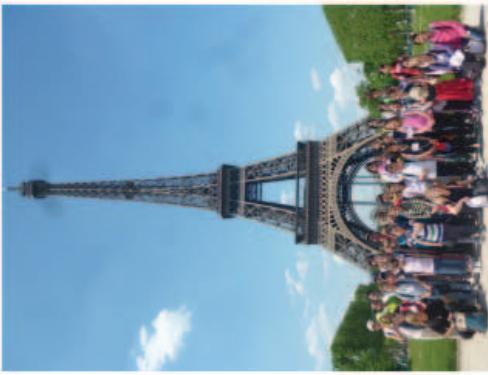
Les CLASSES
SOUTERNON ET VOUS



L'année dernière s'est terminée par une collaboration, entre la classe de Grézolles et celle de Souteron, avec des ateliers de théâtre, ce qui a permis, pour les élèves de travailler l'expression orale, et, pour la fête de fin d'année, d'offrir un joli spectacle aux familles. Mais l'année scolaire 2012/2013 s'est achevée aussi par une collaboration entre la classe de Grézolles et celle de St Julien d'Oddes, avec, début juin, le voyage à Paris, moment très attendu de tous ! Montée dans la Tour Eiffel, visite du centre Pompidou, balade à Notre Dame, aux Champs Elysées, etc... De quoi garder de merveilleux souvenirs !



Au musée d'Art Moderne de St Etienne,
en janvier



Voyage scolaire à Paris



Un nouvel ami, dans la cour de l'école,
cet hiver.



Cross USEP



Les ateliers de Théâtre



Les ateliers de danse



Plantations dans le jardin de l'école

RPI des écoles publiques

L'année 2013 vue par les écoliers de la classe de Grézolles

Après l'été, une nouvelle année scolaire a commencé. La surprise qui attendait nos écoliers en ce mois de septembre, c'était les couleurs du jardin, où toutes leurs plantations avaient abondamment fleuri ! Cette nouvelle année scolaire a débuté avec de nouveaux projets, comme celui sur le pain, réunissant les maternelles de Soutermon et les CP/CE1 de Grézolles. Après de nombreuses recherches et expériences en classe, une boulangerie mobile s'est installée, le temps d'une journée, près de nos écoliers, pour apprendre à faire du pain. La visite du Moulin de Vignal a également contribué à montrer à nos élèves comment on passe du grain de blé à la farine.

Les activités USEP et natation ont également repris, et de nombreux projets viendront encore alimenter les activités de classe et soutenir les apprentissages.



Devant le four du boulanger mobile



Journée boulangerie pour apprendre à faire du pain



Notre jardin tout fleuri à la rentrée



Les CP et CE1 en cours de natation à la piscine de Feurs ; tous dans le grand bassin!



Expo-vente de livres en novembre pour la coopérative scolaire du R.P.I.



Au moulin de Vignal



Ecole de St Julien

En ce qui concerne la classe en elle - même, l'année 2013 a été riche dans le sens où les élèves ont visité Paris. Les arts visuels ont donc été largement abordés par les élèves (visites de musées, élaboration de productions plastiques).
Des rencontres USEP ont été travaillées préalablement en classe (acrosport, course longue, lutte)

Éric Garnon



L'enseignante, Catherine JOANDEU, est aidée en classe par Michèle COUDOURL et Christiane JONINON. Babeth VERNAY s'occupe de la garderie.

Thierry COUDOURL est le chauffeur de car. Sylvie PORTAILLER et Thierry LACHAT préparent les repas de la cantine.

Vendredi 27 septembre, les enfants ont eu la chance de rencontrer un boulanger ambulant venu leur présenter les étapes de la fabrication du pain.

Ils ont tous mis la main à la pâte. Ils ont ensuite participé à des ateliers autour du blé et du pain.

Chacun est rentré à la maison avec son petit pain qui semble-t-il, a été très apprécié.

Jeudi 10 octobre, les élèves de Souteron et de Grézolles se sont rendus au moulin de Vignal à Apinac.

Ainsi, ils ont pu découvrir les procédés de fabrication de la farine et de l'huile.

La classe continue le projet USEP cette année. Une première rencontre sur le thème des jeux collectifs a eu lieu le 19 novembre à St Sixte. La prochaine se fera le 11 avril à St Martin la Sauveté sur le thème de la gymnastique rythmique et sportive.

Une dernière rencontre "course d'orientation" clôturera l'année.

Cette année la classe compte : 27 élèves : 2 GS, 12 MS, 7 PS2 et 6 PS1.



Souteron

Suite au décret du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Gouvernement a adopté le 2 août 2013 (JO du 4 août 2013) trois textes en précisant les modalités de mises en œuvre.

Principes d'organisation de la journée et de la semaine scolaire définis nationalement :

- Le temps d'enseignement est fixé à 24 heures hebdomadaires pour tous les élèves, réparties sur 4 jours et demi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée, ainsi que le mercredi matin.
- La durée maximale de la journée d'enseignement est de 5 heures 30, la demi-journée ne pouvant excéder 3 heures 30, avec une pause méridienne qui ne peut être inférieure à 1 heure 30.
- Les élèves peuvent, en outre, bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires organisées par groupes restreints d'élèves.

Au niveau des transports scolaires (courrier du Conseil Général du 3 décembre 2013) :

- Maintien des horaires actuels de desserte (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) avec prise en charge des élèves à l'école (et non sur un autre lieu d'activités).
- Prise en charge le mercredi matin en cohérence avec les horaires des services mixtes desservant également des établissements du second degré.
- S'agissant d'un RPI, une attention particulière pourra être apportée si cela s'avérait nécessaire.

Au niveau du RPI Grézolles, Saint-Julien-d'Oddes, Souteron, une réflexion a été menée par les maires des 3 communes, les enseignants et les représentants des parents d'élèves.
Un accord a été trouvé sur une proposition d'organisation. Cette proposition a été communiquée aux différents conseils municipaux et aux parents d'élèves.

Eléments principaux de cette proposition :

- Allongement du temps scolaire de 1/4h pour les 4 matins : lundi, mardi, jeudi, vendredi (afin de faciliter une organisation « régulière » des après-midi).
- Matinée du mercredi proposée sur une durée de 3 heures (plus de facilité pour les parents qui viennent chercher leurs enfants et doivent les emmener sur une structure de garde et possibilité de ramassage avant celui du collège).

- Régularité des horaires sur chaque site du RPI :

Sur un site, les horaires sont fixes mais peuvent différer d'un site à l'autre :
* Sur Souteron sont scolarisés les élèves de maternelle (PS, MS, GS) :

Activités périscolaires en début d'après-midi : ce dispositif permet d'y inclure sieste et temps calme, et laisse le temps nécessaire pour les activités scolaires en 2ème période d'après-midi. Une proposition inverse verrait, pour les plus jeunes, se succéder sieste et activités périscolaires, sans laisser place aux activités scolaires. Ce choix peut également autoriser les plus jeunes enfants à faire la sieste chez eux, si les parents le désirent.

* Sur Saint-Julien-d'Oddes et Grézolles, les activités périscolaires seront proposées en fin d'après-midi : préférence pour une journée plus massée.
Ce dispositif permet aux élèves, soit de bénéficier des activités périscolaires proposées par la municipalité, soit d'approfondir d'autres activités extérieures à l'école. Ce temps peut également permettre aux élèves qui relèvent de soins externes d'en bénéficier sans empiéter sur le temps purement scolaire



Sur la semaine, le choix s'est porté sur 3 périodes d'activités périscolaires de 40 min, périodes qui porteront sur des activités plutôt organisées « en interne : temps calmes, lectures de contes, jeux de société, utilisation du TBI (Tableau Blanc Interactif) et des ressources locales, ...

Une période de 1 heure par semaine a été privilégiée sur chaque site afin de faire appel à un intervenant extérieur proposant une activité plus structurée et plus innovante.

Ces périodes de 1 heure ont été réparties sur différents jours de la semaine (jeudi pour Saint Julien d'Oddes, vendredi pour Souteron et Grézolles), afin de procéder par « cycles d'activités » (ou « thèmes communs » à tous les élèves du RPI) et de recruter le ou les mêmes intervenants sur une période donnée (interventions économiquement plus intéressantes et plus gérables à la fois pour les intervenants et le service financier des communes).

Propositions d'organisation des 24 heures d'enseignement :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Souteron	8h45 – 12h 14h10-16h15	8h45 – 12h 14h10-16h15	8h45-11h45	8h45 – 12h 14h10-16h15	8h45 – 12h 14h30-16h15
Grézolles	8h45 - 12h 13h30-15h35	8h45 - 12h 13h30-15h35	8h45-11h45	8h45 - 12h 13h30-15h35	8h45 - 12h 13h30-15h15
St Julien	8h45 - 12h 13h30-15h35	8h45 - 12h 13h30-15h35	8h45-11h45	8h45 - 12h 13h30-15h15	8h45 - 12h 13h30-15h35

Répartition prévisionnelle des activités périscolaires :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Souteron	13h10-14h10	13h10-14h10		13h10-14h10	13h10-14h30
Grézolles	15h35-16h15	15h35-16h15		15h35-16h15	15h15-16h15
St Julien	15h35-16h15	15h35-16h15		15h15-16h15	15h35-16h15

Nous n'en sommes qu'au stade des propositions ...

La proposition d'horaires doit être validée par le DASEN (Directeur Académique de l'Education Nationale).

Un projet d'activités doit être élaboré.

Parallèlement un programme de financement doit être établi.

Pour l'instant, le « fonds d'amorçage » gouvernemental est reconduit pour la rentrée 2014 : 50€ / élève / an avec éventuellement 40€ / élève / an en plus pour les communes dites « défavorisées ».

Le taux d'encadrement serait de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Le personnel encadrant devra répondre à certains critères de qualification.



BUREAU 2013 - 2014

En cette rentrée 2013/2014, le bureau a été modifié :

Présidente: Murielle GERIN

Vice président: Didier MARCOUX

Secrétaire: Elisabeth RONDY

Vice secrétaire: Claudine MERLEY

Tresorière: Céline ROZANSKI

Vice trésorière: Vanessa PAILLET



Sou des écoles

L'année scolaire 2012/2013 s'est achevée avec le financement d'un voyage de 3 jours à Paris pour les élèves de primaire, et une journée au Parc aux Loups à Courzieu pour les élèves de maternelle.

Le Sou des écoles permet le financement de différentes activités:

- _une journée « pain », avec la venue d'une boulangerie mobile a eu lieu le vendredi 29 septembre pour les classes de cycle 1 et 2.
- _une visite au Moulin de Vignal à Apinac, le mardi 10 octobre a permis aux classes de Souteron et Grézolles de découvrir la confection de la farine.
- _le déroulement d'environ 5 rencontres USEP (sport) pour chacune des 3 classes durant l'année.
- _un spectacle pour la fête de Noël, le 15 décembre avec la troupe des Papillons Bleus.
- _des sorties scolaires proposées par les enseignants au long de l'année
- _des fournitures de toutes sortes pour les classes
- _des abonnements à différentes revues
- _des cadeaux aux élèves de CM2 pour leur départ au collège

Pour permettre tout ceci, le Sou des écoles organise plusieurs manifestations:

- _les 3 journées de vendanges au mois d'octobre, ont rassemblé une vingtaine de volontaires sous un temps pluvieux, mais dans une ambiance très conviviale.
Merci à tous les coupeurs !!!

_une vente de pizzas le 22 Novembre, les 150 pizzas vendues ont régalé tout le monde

_le concours de belote a eu lieu le vendredi 17 Janvier à 20h à Souteron.

_la marche des Coucous sera organisée à Souteron le dimanche 13 Avril. Chaque marcheur pourra déguster une assiette de spaghetti bolognaise à son arrivée.
On vous attend nombreux !!!

_une nouvelle vente de pizzas sera organisée le 6 Mai

_la fête de fin d'année aura lieu fin Juin 2014

Nous remercions toutes les personnes qui participent chaque année au bon déroulement de nos manifestations.

Un grand MERCI pour nos enfants !!!

L'ensemble du Sou vous souhaite une bonne année à tous.

ASSOCIATIONS

LE SOU DES ÉCOLES

P.41





**Fédération Nationale des
Anciens Combattants d'Algérie
des communes de
SOUTERON et
GREZOLLES.**



Photo prise le 11 octobre à l'occasion de l'assemblée générale.

Le 19 mars commémoration du 51^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Participation aux anniversaires des 8 mai et 11 novembre.

Du 27 mai au 30 mai :

Voyage au pied des Alpes pour découvrir la magie des lacs italiens.
La F.N.A.C.A remercie les 43 participants à ce beau voyage.

Les membres de la F.N.A.C.A vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2014.

ASSOCIATION
LA F.N.A.C.A.

P.43

Local "JEUNES"

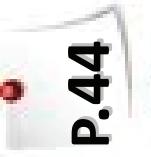
Il est mis par la commune à disposition des jeunes. Ils doivent gérer ce lieu comme il se doit en respectant tout ce qui est fonctionnel à l'intérieur de cette pièce. Cette année, certains jeunes ont décidé de remettre en état de propreté avec un petit coup de pinceau ce lieu convivial, ce qui est une bonne initiative de leur part.



Cette petite attention organisée par le **CCAS**, nous donne l'occasion outre le plaisir de se revoir, de faire le point sur l'évolution de notre population et de nous souvenir de ceux qui nous ont quittés.



L'ensemble des membres de l'association "Souteron, mon village", vous souhaite, une très bonne et heureuse année 2014.



Comme chaque année, le **CCAS** a laissé le choix aux Anciens de 70 ans et plus de participer à un repas qui a eu lieu le 17 décembre au "Georget" à Grézolles ou de recevoir un colis de Noël.





Actualité de l'association.

Novembre 2013,

Réaménagement du local (isolation du plafond, peinture murale)

Nous précisons que les travaux ont été financés par l'association et non par le budget communal comme le prétendaient certaines rumeurs.

Janvier 2014

Le bureau a été renouvelé.

Présidence : Benjamin VERNAY succède à Vincent DEGOUTTE et Aurélien GAUDARD.

Trésorerie : Mélanie PION Succède à Lionel GAUDARD.

Secrétariat : Benoît COUDOURE succède à Karen SIMON.

Nouveaux membres :

Baptiste CHAFFANGEON

Julie FUGIER

Eméric LOUVET

Membres arrêtant :

Linda GAUDARD

Karen SIMON

Vincent DEGOUTTE

Horaire d'ouverture :

tous les dimanches à partir de 11h et sur demande pour toutes autres cérémonies
(Contact : Benjamin Vernay 06.85.68.55.22).



' Vive la vie à Souternon . '



Assemblée générale.



ASSOCIATION

Local des JEUNES,, Souternon mon village,, Buvette, ..

P.45

La bibliothèque municipale : Lecture et spectacles

Spectacle :

Depuis plusieurs années, la bibliothèque municipale organise, en lien avec les Amis de la Médiathèque Départementale de la Loire, des spectacles ouverts à tous. En 2013, deux spectacles ont pu être organisés. Le 16 février dernier, c'est Monsieur X qui a enchanté grands et petits.

Fonctionnement :

Toujours de nombreux ouvrages à disposition
GRATUITEMENT chaque dimanche
de 9 heures à 11 heures 15.

Romans, bandes dessinées, ouvrages de jardinage, bricolage, cuisine, société, romans policiers ou du terroir sont remplacés plusieurs fois par an à l'occasion du passage du bibliobus ou de la navette (Conseil Général) par des ouvrages récents ou sur réservation.

Projets pour 2014 :

La bibliothèque souternoise s'associe au concours d'écriture organisé par la Médiathèque cantonale : "Dix mots pour jouer à écrire" sur le thème 2014 "A la folie"

la bibliothèque municipale doit être informatisée en 2014

L'ensemble des bénévoles vous présente ses meilleurs vœux pour une belle année 2014

Marie Claude Benoit, Josette Lefranc, Agathe Pothin, Isabelle Juban, Cécile Deux





**Le dimanche 3 novembre,
les bénévoles de la bibliothèque ont organisé la venue de la troupe de théâtre de la
Tariatane de St Genest Lerpt.**

Cette représentation « Chemin de la grabouille » s'adressait au jeune public de 4 à 10 ans

Une pièce pleine d'humour sur le « bien vivre ensemble », la tolérance, la cohabitation, avec deux personnages hauts en couleur et insolites. Ce spectacle plein de tendresse et en musique aura permis dans la bonne humeur de réfléchir à nos différences, et à la nécessité de mieux se connaître pour se respecter et s'apprécier.

Un troisième personnage prêtera ses notes et ses mots pour offrir un fil conducteur. A l'issue de la séance, chacun a pu apprécier le goûter offert par la municipalité avant de se séparer.

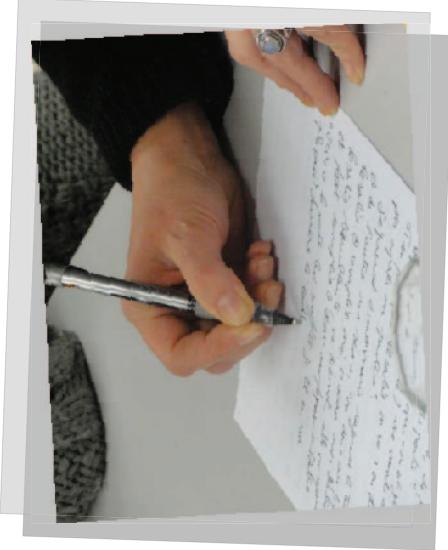


Créé en janvier 2010, sous l'égide de la bibliothèque, l'atelier d'écriture poursuit toujours, à raison de deux mercredis soirs par mois son petit bonhomme de littérature multiforme. L'atelier "Scribouille" de RIORGES que nous avions reçu lors de l'une de nos séances, nous a accueilli à son tour en novembre, rencontres riches de diversité et de regards singuliers sur l'écriture que nous envisageons de poursuivre voire d'amplifier.

Cet atelier, pour d'évidentes raisons pratiques est limité à 12 personnes; à ce jour il reste deux places disponibles pour toute personne intéressée par cette démarche agréable mais devenue rare : *se faire plaisir*.

Rappelons, si besoin était, la totale gratuité de ce loisir.

Pour tout renseignement : B. et M. BADAUD (04.77.65.40.23)



MÉDIATHÈQUE
DES VALS D'AIX ET ISABÈLE

CONCOURS D'ÉCRITURE

A la folie

Ambiance A tire-larigot
Charivari Enliser(s) Farhole
Hurluberlu Ouf
Timbre Toh-robo Zigzag

ENFANTS, JEUNES ET ADULTES

DATE LIMITÉE DE PARTICIPATION 21 FÉVRIER / JURY EN MARS 2014
Règlement et écheché d'inscription
à la CCVAL dans les mairies et relais bibliothèques

Voici les dernières nouvelles de notre comité, depuis 2012 nous aidons Sembulichampatty dans le sud de l'Inde un village de tribaux, se sont des Adivasi dont certains sont déplacés ou rejetés. Ils sont très pauvres mais ils ont envie de s'en sortir et notre aide porte souvent sur des projets sources de revenus. Notre but : donner l'autonomie à nos jumelages dans des projets collectifs comme des forages, des constructions de dispensaires ou l'achat d'animaux. Demander une participation du gouvernement et des villageois ce peut être une participation d'aide aux travaux. L'échange de courrier nous permet de leur faire connaître notre situation économique, avec un nombre important de chômeurs. Imposer nos conditions et leur signifier que notre aide sera limitée dans le temps afin de venir d'aider d'autres villages. En ce qui concerne Sembulichampatty depuis le début de l'année nous avons aidé à l'achat de couvertures pour 26 familles, aide également pour les micros crédits, actuellement 17 femmes en bénéficient, elles remboursent avec un petit intérêt créant ainsi un fond de roulement qui servira à d'autres. Des maisons sont aussi réparées et 3000€ ont été affectées pour l'achat de médicaments de première nécessité. 8800€ ont été réparties pour l'éducation et l'achat de fournitures scolaires pour les plus démunis. Et puis dernièrement nous avons aidé pour un forage non sans avoir demandé par courrier une participation du gouvernement et une aide des villageois.

Les 250€ par trimestre que nous envoyons sont d'un grand secours pour notre jumelage. Il y a beaucoup à faire mais grâce à LACIM, à vous, nous allons faire en sorte que Sembulichampatty devienne autonome.



Nouvelles de L.A.C.I.M

Il m'a paru important de vous faire connaître le témoignage d'un agriculteur Malien qui a reçu une charrette et un âne payé par LACIM : *Le jour où j'ai amené la charrette à la maison mes enfants et ma femme ont chanté et dansé c'était la fête chez moi avec la charrette j'ai pu transporter mon compost, fertiliser ma terre et améliorer les rendements me rendant ainsi auto suffisant pour l'alimentation de ma famille. Grâce à votre aide ma famille et moi sommes heureux, nous vous remercions beaucoup.* En contre partie LACIM demande de rembourser la charrette sur 4 ans et d'aider 2 autres agriculteurs démunis. Si vous êtes sensible sur le principe de demander une contrepartie et de ne pas faire de l'assistanat venez rejoindre la grande famille de LACIM soit en nous contactant soit à vous adressant directement au siège social à Croizet sur Gand. Les besoins sont réels, nous avons besoin de vous.

Pour nous aider dans notre action, vous pouvez adresser votre chèque à Roger Dégoutte Prachaise 42260 Souteron, libellé à l'ordre de LACIM Souteron. Vous recevez alors un reçu de déduction fiscale. En sachant que l'abattement est de 66% (ainsi, un versement de 100€ correspond en réalité à 34€). Chaque adhérent ou bienfaiteur est informé sur l'utilisation de l'argent. Sachez que les villageois apprécient votre aide et vous remercient. En ce qui concerne les manifestations nous aurons, une vente d'oeilllets fin avril, et une soirée spectacle qui s'adresse à tout public le 15 nov. à 20 h 30 à la salle culturelle de St Germain.



Souteron, le calendrier du comité des fêtes s'organise ...

En ce vendredi 10 janvier, les membres du comité des fêtes se sont retrouvés à la salle de la mairie afin de procéder à l'assemblée générale de leur association.

Après les voeux du président, le bilan annuel en rapport aux nombreuses manifestations organisées a été présenté aux adhérents.

Ce bilan 2013 s'est révélé être excellent. Toutes les festivités mises en place cette année ont été bénéficiaires.

Au cours de l'assemblée générale a également été établi le calendrier 2014.

Le comité des fêtes remercie toutes les personnes fidèles qui assistent et participent aux manifestations.

- Le dimanche 19 janvier, banquet offert aux anciens.
- Le 24 janvier : concours de belote à 20h à la salle des fêtes, inscription 12 euros par doublette, premier prix 2 jambons frais et 2 apéritifs, deuxième prix 2 épaules et 2 apéritifs.
- Le 11 avril concours de pétanque privé.
- Le lundi de Pâques banquet des anciens qui restera dorénavant toujours à cette date., le 21 Avril.
- Lundi 9 juin, vide-greniers.
- Et enfin la fête patronale les 9, 10 et 11 août.

LE BUREAU :

Président : Sébastien FARGE
Vice-Président : Aurélien GAUDARD
Secrétaire : Karen SIMON
Vice-Secrétaire : Bernard CHAFFANGEON
Trésorière : Céline CHAFFANGEON
Vice-Trésorière : Linda GAUDARD



Exceptionnellement, le traditionnel repas du Comité offert à nos plus anciens n'a pas pu avoir lieu durant l'année 2013.
C'est pour cela que cette année deux banquets seront organisés.
Le premier a eu lieu le dimanche 19 janvier, vingt-deux de nos aînés ont répondu présent.

En ce début 2014, tous les membres vous souhaitent une bonne et heureuse année, et espèrent continuer à tenir un rôle important dans la gestion de la faune sauvage.



BUREAU 2013 – 2014

Président : Thierry COUDOURL
Vice-président : Olivier CHAUX
Secrétaire : Laurent BOUILLER
Vice-secrétaire : Lionel GAUDARD
Trésorier : Gérard PION
Vice-trésorier : René BRUN
(le bureau reste inchangé)

Cette année a été marquée par les festivités des 2 mariages de :

Lionel Gaudard avec Laetitia
François Brun avec Laurie

Meilleurs voeux de bonheur à ces 2 jeunes couples.

Félicitations à Bastien Vernay qui a passé sa licence de garde privé.

Le nombre de chasseurs est de 19 avec un nouveau permis pour Baptiste Chaffangeon

Manifestations 2014 :

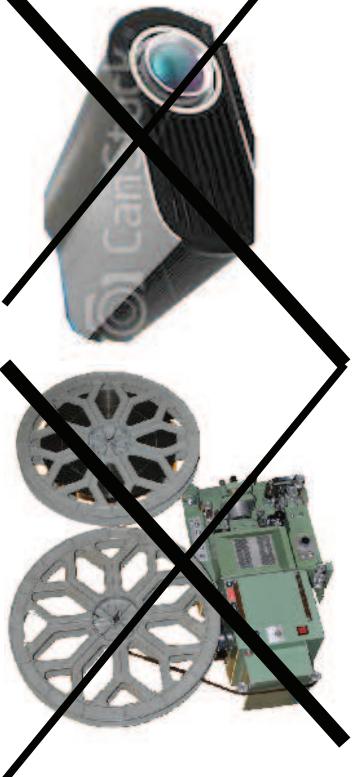
Concours de belote : samedi 22 février

Matinée tripes : mercredi 26 mars

Comme chaque année un repas avec les propriétaires dans un restaurant du coin viendra clôturer la saison.
le dimanche 23 mars, à la salle des fêtes de Souteron, de 9h à midi, tripes ou entrecôtes, sur réservation
après des chasseurs : tarif : 9 €

La joyeuse

CINÉMAFOR



Information quant à l'arrêt de la programmation de projection de films

Chers amis de Cinémafor,

Belle aventure que celle de ce lourd mais robuste projecteur qui sillonna grâce à vous le département.

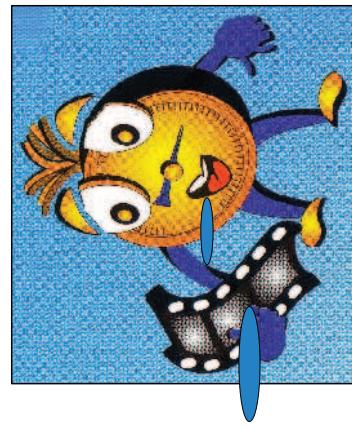
Il est très difficile pour l'organisation du réseau de continuer les tournages de films car les copies ne sont plus disponibles en 35 mm

pour la plupart, les distributeurs n'en fabriquent plus. Nous n'échangions les copies qu'avec des salles que nous connaissions, mais il faut maintenant pour Cinémafor passer des masses de coups de fils, courir pour récupérer au dernier moment à Riom ou les Avenières, ces dernières copies. De plus les faibles entrées dégagées n'encouragent personne à braver les difficultés rencontrées. Des démarches par Cinémafor sont engagées pour acquérir du matériel numérique.

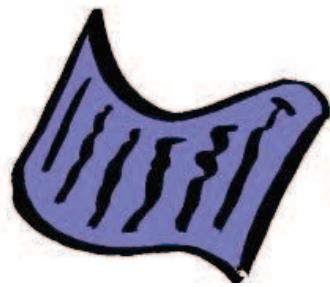
Il faut obtenir des subventions pour le financement, Trouver le bon matériel, se former à l'utilisation du nouveau projecteur.

Cinémafor avertira les communes concernées si le tournage reprenait avec un nouveau matériel.

MT



Nous n'allons plus le vendredi Soir ! Au Cinéma



Le PAYS

Bernard CHAFFANGEON

"La Chaux"

42260 SOUTERNON

Tel : 04-77-65-44-67

Adresse mail : nanardu42@orange.fr

(les articles devront être transmis à Bernard au plus tard le dimanche soir pour parution dans le pays de la semaine qui suit)

Le PAYSAN de la LOIRE

Laurent Bouiller

42260 SOUTERNON

Tel : 06.89.40.61.24

Adresse mail : l.bouiller@42.sidderal.fr

Fax 04.77.65.50.04

souternommairie@yahoo.fr



04.77.65.54.56

OUVRENTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :
- les mardis de 9 heures à 12 hrs.
- les jeudis de 14 heures à 18 hrs.
- les samedis de 9 heures à 12 hrs.
Sauf le dernier samedi du mois.

DÉMARCHES DES ÉLUS

Jean-Louis GAILLARD, Maire :

Sur rendez-vous.

Robert OBLETTE, 1^{er} Adjoint :

Le mardi de 11h à 12h.

Jean-Louis VERNAY, 2^{ème} Adjoint :

Le samedi de 11h30 à 12h.

Geneviève YSLAS, 3^{ème} Adjointe :

Sur rendez-vous.



www.souternon.fr



LES CORRESPONDANTS DES JOURNAUX,

Le PROGRES – La TRIBUNE

Elisabeth VERNAY

"Prachaise"

42260 SOUTERNON

Tel : 04-77-65-54-65

Adresse mail : jeanlouis.vernay@orange.fr

Ramassage des ordures ménagères :
Le Jeudi matin, 1 fois / Semaine.
(de la compétence communautaire)

LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES :

- . Associations Souternoises :
 - . 1 gratuité par année civile. Seule la consommation d'électricité sera facturée (0,10 € par kwh consommé)
 - . par utilisation supplémentaire : 50€ + les frais d'électricité (0,10 € par kwh consommé)

- . Associations non Souternoises et particuliers :
 - . Vin d'honneur (manifestation ne dépassant pas une demi-journée) : 55€ + les frais d'électricité (0,10€ par kwh consommé)
 - . Réunion de famille après un enterrement : 50€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Un chèque de caution de 500 € sera établi lors de la réservation. Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

Il est demandé aux associations de retenir les salles communales au minimum un mois à l'avance.
La demande de location doit être faite par une personne physique. Aucune location ne sera considérée comme définitive si elle est seulement demandée par téléphone ou par une personne intermédiaire.

Un contrat de location doit obligatoirement être établi en mairie, accompagné d'un chèque de caution (500€).

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Un chèque de caution de 150 € sera établi lors de la réservation. Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

Les concessions sont divisées en trois classes, à savoir:
.les concessions perpétuelles
.les concessions cinquantenaires
.les concessions trentenaires

Le prix de vente des concessions s'établit comme suit :
.concessions perpétuelles 1000€ par tombe, soit 2m²
.concessions cinquantenaires: 500€ par tombe, soit 2m²
.concessions trentenaires: 250€ par tombe, soit 2m²

Les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera attribué au Centre Communal d'Action Sociale. Le tout sera néanmoins payé à la caisse de Monsieur le Receveur Municipal qui reversera au C.C.A.S. la part qui lui est attribuée.



LOCATIONS DE LA SALLE DES MARIAGES :

- . Manifestation organisée par des particuliers : 55€
- . Réunion ou manifestation organisée par des associations Souternoises : gratuit
 - . Réunion ou manifestation organisée par des associations non Souternoises : 55€
 - . Réunion de famille après un enterrement : 30€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Un chèque de caution de 150 € sera établi lors de la réservation. Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

CIMETIÈRE COMMUNAL
Ventes des concessions
Les concessions sont divisées en trois classes, à savoir:
.les concessions perpétuelles
.les concessions cinquantenaires
.les concessions trentenaires

Le prix de vente des concessions s'établit comme suit :
.concessions perpétuelles 1000€ par tombe, soit 2m²
.concessions cinquantenaires: 500€ par tombe, soit 2m²
.concessions trentenaires: 250€ par tombe, soit 2m²

Les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera attribué au Centre Communal d'Action Sociale. Le tout sera néanmoins payé à la caisse de Monsieur le Receveur Municipal qui reversera au C.C.A.S. la part qui lui est attribuée.



A la rentrée 2013, « La matinée des Tout-Petits », organisée par le Conseil Général de la Loire, se poursuit.

Elle a lieu le vendredi matin au Relais des Assistantes Maternelles de St Germain Laval, dans les locaux de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, 28 rue Robert Lugnier.

Cette rencontre conviviale a plusieurs objectifs : offrir à l'enfant un espace de jeux pour lui permettre de grandir dans ses apprentissages, et l'aider à aller à la rencontre d'autres enfants pour se socialiser et se préparer à la scolarisation.

Les ateliers sont animés à l'aide de supports tels que le jeu, la musique, les livres, les comptines.

Ces temps permettent au(x) parent(s), grand(s)-parent(s), de se rencontrer, d'échanger, de jouer avec les enfants.

¹ En outre, pendant le premier semestre 2014, une orthophoniste et une psychomotricienne interviendront lors de plusieurs séances et seront à la disposition des familles pour répondre à leurs questions concernant l'éveil et le langage de leurs enfants. Ces animations sont anonymes.

Dans le cadre horaire proposé, chaque parent peut venir et repartir à l'heure qu'il veut.

CONCOURS D'ÉCRITURE MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

Le concours d'écriture 2014 « Dix mots pour jouer à écrire » est ouvert.

Ce concours est organisé par la Médiathèque intercommunale dans le cadre de la semaine de la langue française qui aura lieu du 15 au 23 mars 2014.

Mais d'ores et déjà enfants, jeunes et adultes peuvent commencer à s'amuser avec les dix mots « à la folie » qui ont été choisis : ambiancer, à tire-larigot, charivari, s'enlivrer, faribole, hurluberlu, ouf, timbré, tohu-bohu, zigzag.

Si ces dix mots vous semblent étranges, voire inconnus, la médiathèque dispose d'un livret de significations (à consulter sur place) et vous trouverez des aides à l'imaginaire sur le site www.dismoldixmots.culture.fr/

Les textes doivent être adressés avant le 21 février 2014 : la feuille d'inscription et le règlement sont disponibles dans les mairies, relais bibliothèques et à la CCVAI (médiathèque et site internet). La remise des prix aura lieu fin mars.

La médiathèque disposera au 1^{er} trimestre 2014 d'une exposition « Enfance en poèmes » qui pourra sans doute aider les jeunes écrivains en herbe à démarrer leur texte.

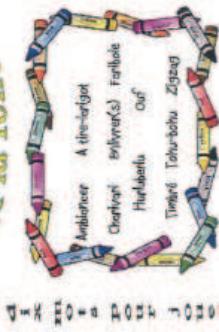
La Médiathèque intercommunale vous propose de répondre à une enquête afin de mieux connaître vos attentes en matière de lecture publique. Vous retrouverez cette enquête sur le site Internet de la CCVAI (www.cc_valsaixisable.fr) ou à l'accueil de la Médiathèque.



MÉDIATHÈQUE
DES VALS D'AIX ET ISABLE

CONCOURS D'ÉCRITURE

A la folie



ENFANTS, JEUNES ET ADULTES / JURY EN MARS 2014
Règlement et fiche d'inscription
à la CCVAI dans les mairies et relais bibliothèques

Gerda THOMAS

Gerda THOMAS a fait valoir en juin 2013 ses droits à la retraite en tant que chef de chœur, professeur de musique et coordinatrice de l'école de musique et de danse intercommunale des Vals d'Aix et Isable. Angélique LINNOSSIER assure désormais la fonction de coordinatrice.

Elle a aussi en charge les cours de solfège (en partage avec Christelle CLEMENT) et les cours de piano.

ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE INTERCOMMUNALE DES VALS D'AIX ET ISABLE

L'école propose des activités diverses selon les âges et les niveaux, comme l'éveil musical, la pratique instrumentale, la chorale, mais aussi des cours de danse modern jazz.



Zoom sur quelques actions phares de la CCVAI

INFOS, CCVAI
SOUTERNON ET VOUS

Le compostage et vous !

Vos feuilles, vos branchages et vos épluchures encombrent vos poubelles, vous ne savez plus quoi en faire : **PENSEZ AU COMPOSTAGE !!**

La CCVAI est là pour vous aider à réduire vos déchets et vous accompagner dans la mise en œuvre du compostage de vos déchets de jardin et de cuisine :

- > stands sur les manifestations du territoire,
- > réunions d'information et **formations gratuites** sur la pratique du compostage seront programmées courant 2014.



Un groupe d'étudiants du département « Territoires et Sociétés » de l'école VetAgro-Sup de Clermont-Ferrand a choisi notre Communauté de Communes comme terrain d'études dans le cadre d'un module de leur cursus de 1ère année intitulé « Ingénierie du Développement Territorial / du diagnostic de territoire à la stratégie d'action prospective ».

Ces étudiants seront présents sur notre territoire en avril 2014 et mèneront des enquêtes de terrain auprès des acteurs locaux afin d'élaborer un diagnostic de territoire qui sera rendu public en mai 2014.

Retrouvez tous les autres projets et actions de la CCVAI sur le site Internet www.cc-valsaixisable.fr et dans notre bulletin d'informations intercommunal paru en octobre 2013.

ACCUEIL DE LA PROMOTION DES ETUDIANTS DE VETAGRO SUP





La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable informe les habitants de la commune de Souternon, que les sacs à même le sol et les bacs à ordures ménagères non conformes aux règles de sécurité ne sont plus collectés. Les usagers doivent se munir d'un bac roulant avec couvercle chargeable par le camion de collecte. Un autocollant de REFUS DE COLLECTE sera apposé sur tous les bacs non conformes.

Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le règlement de collecte des déchets ménagers sur le site internet www.cc-valsaixisable.fr ou contacter la CCVAL au 04.77.65.48.75.





Carte Nationale d'identité

Allongement de la durée de validité de la carte d'identité de 10 à 15 ans
- 20.12.2013

Le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 a modifié la durée de validité des cartes d'identités délivrées aux personnes majeures.

Ce texte ne s'appliquera qu'à partir du 1er janvier 2014.

Les informations contenues sur cette page restent d'actualité et seront modifiées à cette date.

Déclarer les chantiers et projets de travaux : DICT, DT, ..

Accéder au Formulaire
Ministère en charge de l'environnement

[Cerfa n°14434*01](#)

Avant d'effectuer des travaux à proximité d'un ou plusieurs réseaux ou canalisations, il est nécessaire d'adresser une déclaration préalable aux exploitants concernés, après avoir consulté le téléservice de recensement des réseaux ou un prestataire conventionné par le guichet unique.

À utiliser d'abord par le maître d'ouvrage (ou responsable de projet), qui doit remplir la partie gauche (DT), et ensuite par l'exécutant des travaux (qui peut être une entreprise ou un particulier), qui doit compléter la partie droite (DICT).

Remplace les cerfa n°13619*01 (ancien 90-0189) et n°13618*01 (ancien 90-0188), qui ne sont plus en vigueur.
<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R17295.xhtml>

Les déplacements à pied et en groupe sur la route, lieu particulièrement exposé aux dangers, doivent être abordés avec un constant souci de sécurité. Ils sont régis par les articles R412-34 à 43 du Code de la route. Ces règles doivent être connues et scrupuleusement respectées par les animateurs et accompagnateurs de groupes.



Un piéton seul

Vous êtes seul : vous devez marcher sur le bord de la route, près du bord gauche de la chaussée dans le sens de votre marche. **Vous êtes ainsi face aux véhicules et vous les verrez mieux arriver.** Vous ne risquez pas d'être surpris par un véhicule qui vous frôlerait en arrivant dans votre dos ([Article R412-36](#) du Code de la route).

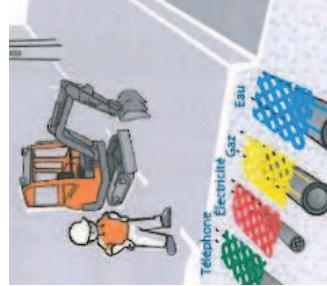
Un groupe de piétons à la file les uns derrière les autres

La règle est la même pour un groupe de piétons, dès lors que ceux-ci circulent les uns derrière les autres en file indienne (sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières) : bord gauche dans le sens de leur marche ([R412-42](#) II du Code de la route).



Un piéton seul

Vous êtes seul : vous devez marcher sur le bord de la route, près du bord gauche de la chaussée dans le sens de votre marche. **Vous êtes ainsi face aux véhicules et vous les verrez mieux arriver.** Vous ne risquez pas d'être surpris par un véhicule qui vous frôlerait en arrivant dans votre dos ([Article R412-36](#) du Code de la route).



De TouT un Peu

SOUTERNON ET VOUS

P.60 De TouT un Peu

Que Faire Si tous Mes papiers ont été volés en même temps ?

(Mise à jour le 28/01/2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et Ministère en charge de l'intérieur)

Si vos papiers d'identité ont été volés, il faut déclarer le vol et porter plainte avant de demander des nouveaux papiers.
Pour demander des nouveaux papiers, les démarches à effectuer dépendent de votre situation. Si vous possédez des photocopies des documents volés, leur présentation aux autorités vous aidera dans vos démarches.

Déclaration de vol

- Si le vol s'est produit en France, la déclaration de vol doit être faite auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie.
- Si le vol a eu lieu à l'étranger, la déclaration doit être faite aux autorités de police locales puis si vous êtes Français, au consulat de France le plus proche.
- En cas d'urgence, le consulat peut établir un passeport temporaire ou vous délivrer un laissez-passer pour vous permettre de rentrer en France.

Déclaration de vol

Après avoir déclaré le vol, vous pourrez demander vos nouveaux papiers :

- Carte nationale d'identité : les pièces à produire diffèrent en fonction de l'âge du titulaire. Il s'agit soit d'une demande de renouvellement de carte d'identité d'une personne majeure, soit d'une demande de renouvellement d'une carte d'identité d'un enfant mineur.
- Passeport : les pièces à produire diffèrent en fonction de l'âge du titulaire. Il s'agit soit d'une demande de renouvellement du passeport d'une personne majeure, soit d'une demande de renouvellement d'un enfant mineur.
- Permis de conduire : le récépissé délivré par les autorités n'est valable que 2 mois. Au delà de cette période, vous n'êtes plus autorisé à conduire avec ce document.
- Certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Il faut commencer par remplacer votre carte nationale d'identité ou votre passeport, car vous devrez présenter une pièce d'identité valide pour demander les autres documents.

Petits détails à Noter



De Tout un Peu...
De Tout un Peu



Boîte à idées

Nous vous rappelons qu'une boîte à idées est toujours disponible en mairie. Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques, suggestions et désirs concernant la vie dans votre village. C'est avec sérieux que nous prendrons connaissance et tiendrons compte de vos demandes.

Nous vous rappelons que les refus de collecte ont débuté pour toutes les poubelles contenant des recyclables ou matériaux acceptables en déchèteries et pour les sacs déposés au sol sans être dans un conteneur fermé. Les déchets seront alors laissés sur place, ils devront être triés et représentés lors de la collecte suivante.

Des autocollants d'avertissemens seront collés sur les conteneurs qui ne peuvent pas être soulevables par le camion et déplaçables avec des roulettes de type bac roulant (exemple plus de poubelles rondes avec 2 anses, même avec un couvercle fermé). En effet cela est imposé par la législation du travail (les riepeurs qui en moyenne sur 9 heures de collecte soulèvent jusqu'à 6 tonnes de déchets comptabilisent de nombreux arrêts de travail et maladie).

Les rapports de tournées sont communiqués chaque semaine pour information et un courrier individuel sera envoyé pour expliquer aux personnes qui ont un conteneur sans roulette afin qu'ils se munissent d'un bac rouulant normalisé.



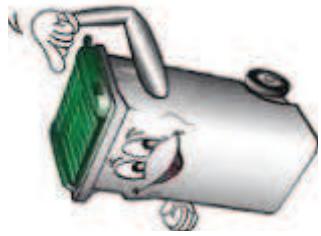
trotte emballe, comme emballe !



Divagation de chiens

VOUS ÊTES RESPONSABLES DE VOS CHIENS

1. Ne les laissez pas divaguer, surtout s'ils sont agressifs.
2. Les aboiements peuvent être verbalisés s'ils sont excessifs.



SOUTERNON ET VOUS

AGENDA

P.63

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
D 1 Avant	M 1 Jour de l'An ● 1	S 1 Ste Elie	D 2 Pâques	J 1 Fête du Travail 18	D 1 St Austin 23
L 2 St Valentin 49	J 2 St Basile	D 2 St Georges/Bœuf des Savoie	L 3 St Eustache	V 2 St Blaise	L 2 St Agathe
M 3 St François Xavier ●	J 3 St Genesio	D 3 St Genesio	M 3 St Félix	S 3 St Hippolyte, St. Jeanne	M 3 St Félix
M 4 St Sébastien	J 4 St Odilon	M 4 Madidi gros	J 4 St Hildebert	D 4 St Sylvain	M 4 St Cholode
J 5 St Géraud	M 5 Ste Geneviève	M 5 Cancéreux	S 5 Ste Irène	L 5 Ste Judith	J 5 Ste Iger
V 6 St Nicolas	L 6 St Méthode	J 6 St Géminé	J 6 Ste Irène	M 6 Ste Prudence	V 6 St Norbert
S 7 St Ambroise	M 7 St Raymond	V 7 Ste Félicité	L 7 St-Louis de La Salle 15	M 7 Ste Gisèle J.	S 7 St Gilbert
D 8 Ste Eligied	M 8 St Lucien J.	S 8 Ste Marguerite	M 8 Ste Jeanne d'Arc	D 8 Persephone	L 9 Ste Diane
L 9 Imm. Carcassonne 50	J 9 Ste Apolline	D 9 Ste Jocqueline	D 9 Corinthe	V 9 St Pascôme	24
M 10 St Karanc	L 10 St Alouard	L 10 St Vincent	J 10 St Frédéric	S 10 Ste Sacré-Cœur	M 10 St Landry
M 11 St Daniel	M 11 N-D. de Lourdes	M 11 Ste Rosalie	V 11 St Stanislas	D 11 Ste Estelle/St. Marnier	M 11 St Bartolomeo
J 12 St J-F. de Chanval	D 12 Ste Tatiane	M 12 Ste Juline	S 12 St Judas	L 12 St Achille/St. Pothin/Ste 20+	J 12 St Guy
V 13 Ste Léon	L 13 Ste Thérèse	J 13 Ste Rosalie	D 13 Remireux	M 13 Ste Rosalie/St. Sevinh.	V 13 St Antoinette/Pontmain
S 14 Ste Josette	M 14 Ste Philomène	V 14 Ste Thérèrine J.	L 14 St Matilde	S 14 St Eusebie	S 14 St Eusebie
D 15 Ste Victoire	M 15 St Rem	S 15 St Claude	M 15 St Palme C.	D 15 St Germaine/Fête des Rêves	D 15
L 16 Ste Agnès	J 16 St Monique C.	D 16 St Julianne	M 16 St Eustache-Sophie	L 16 St J.-Fr. Regis	25
M 17 St Gaud	V 17 Ste Rose-Marie	L 17 St Patrick	S 17 St Paul	M 17 St Hervé	
M 18 St Génie	S 18 Ste Philomène	M 18 Ste Philomène	D 18 St Eusebie	M 18 St Léonore	
J 19 St Urbain	D 19 St Monika	M 19 St Joseph	L 19 St Véronique	L 19 St René-C.	J 19 St René-C.
V 20 St Théophile	L 20 St Sébastien	J 20 Ste Aimée	M 20 St Eugénie	M 20 St Eugénie	V 20 St Steven
S 21 HAKR	M 21 Ste Agnès	V 21 St Pierre-Cartin	J 21 Ste Anne-Marie	S 21 St Cœurs unis	S 21
D 22 Ste Félicité-Xynthia	M 22 St Vincent	S 22 Ste Sophie G.	M 22 St Alexandre C.	D 22 St Albion	
L 23 St Amancé	J 23 St Boniface	D 23 St Zosime	M 23 St Georges	L 23 Ste Auctrey	26
M 24 Ste Adèle	V 24 Ste Jeanne G.	V 24 Ste Catherine de Sienne	J 24 St Blaise	S 24 St Sébastien	
M 25 Noëll C.	S 25 St Annexe	M 25 Ste Bernadette	V 25 St Marc	D 25 Ste Sophie/Fête des Mères	M 25 St Procopé
J 26 Ste Félicité	D 26 Ste Poile	M 26 Ste Ursule	S 26 St André	L 26 St Sébastien	J 26 St Antoine
V 27 St Jean	L 27 St Augustin	J 27 Ste Hélène	D 27 Jour du Sauvage	M 27 St Augustin	V 27 St Jeanne ●
S 28 Ste Immaculée	M 28 St François-Xavier	V 28 St Benoît	L 28 Ste Y-Mélie	M 28 St Esmeralda ●	S 28 St Harét
D 29 Ste Famille	M 29 Ste Gilles	S 29 Ste Sébastien	J 29 Ascension	D 29 St Pantaleo	
L 30 St Roger	J 30 Ste Marie ●	V 30 St Frédéric	M 30 St Noéter	V 30 St Frédéric	L 30 St Maron
M 31 St Symphor	V 31 Ste Marguerite	L 31 Ste Genouin	S 31 Visitation		27

JANVIER
— Sou des écoles, Concours de belote
— Comité des Fêtes, Concours de belote

AVRIL
— Sou des écoles, Marche des Coucous
— LACIM, vente d'aéilletts fin Avril

FEVRIER
— Chasse, Concours de belote

JUIN
— Comité des Fêtes, Vide grenier



Pendant ce mandat nous avons été ravis de réaliser et de vous présenter les six numéros du bulletin communal.

Nous tenons à remercier toutes les associations, l'école, toutes les personnes ayant mis à notre disposition des photos, des documents qui nous ont servi à l'élaboration de chaque numéro.
Nous remercions également tous les lecteurs pour l'attention que vous avez portée à ces différents exemplaires.